



Organisation Mondiale pour l'Éducation Préscolaire (OMEP)

Demande de statut d'ONG associée auprès de l'UNESCO

Octobre 2025 – Paris, France

Contact : mercedes.mayol@omepworld.org
gilles.petreault@omepworld.org

Lettre de présentation



Madame la Directrice générale,

Depuis sa fondation en 1948, l'Organisation Mondiale pour l'Éducation Préscolaire (OMEP) accompagne le travail de l'UNESCO pour garantir à chaque enfant, dès les premières années de sa vie, le droit fondamental à une éducation inclusive et de qualité. Créée dans l'esprit de coopération internationale qui a marqué l'après-guerre, l'OMEP a toujours partagé avec l'UNESCO une conviction profonde : la paix, la justice et le développement durable trouvent leurs racines dans l'éducation et la protection de la petite enfance.

La relation de l'OMEP avec l'UNESCO est ancienne, continue et féconde. Les réunions préparatoires à la création de l'OMEP se sont notamment tenues à la Maison de l'UNESCO à Paris dès novembre 1946, sa création a été actée lors de la première conférence mondiale de la petite enfance (World Conference of Early Childhood) qui s'est tenue à Prague du 26 au 28 août 1948, juste après un séminaire mondial sur l'éducation de la petite enfance qui y était organisé par l'UNESCO. La deuxième assemblée mondiale de l'OMEP s'est tenue à la Maison de l'UNESCO à Paris en août 1949. 33 pays étaient alors représentés et la constitution de l'OMEP a alors été adoptée.

Au fil des décennies, l'OMEP a participé de façon constante aux grands débats éducatifs menés par l'UNESCO, en apportant l'expertise de ses chercheurs, de ses éducateurs et de ses comités nationaux répartis sur tous les continents. Cette collaboration s'est traduite par une participation aux conférences générales et aux mécanismes de consultation des ONG, par l'engagement de nos représentants dans de nombreux forums et groupes de travail de l'UNESCO.

Depuis la pandémie, la participation de l'OMEP s'est progressivement renforcée, notamment dans le cadre de la *Global Partnership Strategy for Early Childhood* et des processus du *Transforming Education Summit*. Cet engagement a atteint un point culminant lors de la Conférence mondiale de Tachkent sur l'éducation et la protection de la petite enfance, en 2022, où l'OMEP a intégré à la fois le Comité du programme et le Comité de rédaction de la Déclaration de Tachkent — document qui constitue aujourd'hui une référence internationale essentielle pour la petite enfance —, et poursuit sa collaboration à travers une participation active au groupe de suivi (*Technical Advisory Group*) mis en place par le Secteur de l'éducation de l'UNESCO, en particulier par sa Section des politiques éducatives.





En sollicitant aujourd'hui le statut d'ONG associée auprès de l'UNESCO, l'OMEP souhaite officialiser et approfondir une relation déjà dense et productive. Ce partenariat renforcé offrira un cadre institutionnel plus solide à une coopération qui perdure depuis plus de soixante-quinze ans, permettra de mettre en œuvre, aux côtés de l'UNESCO, des actions encore plus ambitieuses pour la réalisation des objectifs de développement durable, la défense des droits des enfants et la promotion d'un monde plus juste, pacifique et durable, tout en ouvrant de nouvelles perspectives pour élaborer conjointement l'agenda futur de l'éducation et de la protection de la petite enfance au-delà de 2030.

Le 15 octobre 2025,

La présidente de l'OMEP,

Mercedes Mayol-Lassalle.



Table des matières

Lettre de présentation	3
Section A : Identité et statut légal	7
Section B : Gouvernance et membres	9
Gouvernance.....	9
Membres.....	9
Section C : Activités et réalisations	11
C1. Comité de liaison des ONG.....	11
C2. Participation aux conférences générales de l'UNESCO et aux réunions portant sur l'évolution des textes normatifs	12
C3. Promotion et participation à des journées internationales et à des conférences de l'UNESCO .	12
C3. Implication dans le programme de participation de l'UNESCO	12
C5. Rapports GEM et autres contributions	13
C6. Coopération avec les secteurs de l'UNESCO	13
Section D : Finances et ressources	15
Section E : Projets futurs et partenariat avec l'UNESCO	17
Section F : Conformité et obligations	18
Annexes	19
A. Comité ad hoc pour le Conseil International sur l'éducation des tout petits (présenté à la maison de l'UNESCO du 8 au 11 novembre 1946)	21
B. Statuts actuels de l'OMEP (2006)	26
C. Inscription de l'OMEP au répertoire SIRENE (statuts déposés à Paris)	37
D. Rapports annuels de l'OMEP	38
Rapport 2023	38
Rapport 2024	38
E. États financiers 2023 et 2024	39
F. Programmes des congrès mondiaux (Bangkok 2024, Bologne 2025).....	50
G. Rapports spécifiques sur l'action de l'OMEP auprès de l'UNESCO	51
H. Action de l'OMEP à la CCONG	58
I. Programme de participation de l'UNESCO 2022 et 2024	61
J. Comité de liaison des ONG – Participation aux 15 ^e et 17 ^e forums	67
K. ECOSOC – Reclassification to the Special Category (2015).....	69
L. ECOSOC – Quadriennial Review (2019)	75

Section A : Identité et statut légal

L'Organisation Mondiale pour l'Éducation Préscolaire (OMEP) est une organisation non gouvernementale internationale créée en 1948, en même temps que l'UNESCO posait les bases de la coopération multilatérale dans le domaine de l'éducation. Sa création répondait à une conviction universellement partagée dans l'après-guerre : il est essentiel de garantir aux jeunes enfants une éducation et des soins de qualité pour construire la paix et prévenir de futurs conflits.

L'OMEP est régie par des statuts adoptés et régulièrement révisés, qui définissent sa mission, son fonctionnement démocratique et sa structure représentative. Ces statuts, déposés et reconnus conformément aux législations en vigueur, constituent l'instrument fondateur qui encadre l'action de l'organisation à l'échelle mondiale. L'OMEP a déposé ses statuts à Paris, en France, où elle est enregistrée légalement en tant qu'association internationale, le siège étant implanté dans le pays du président de l'OMEP en exercice.

En vertu de ses statuts, l'OMEP a pour objectifs de défendre et de promouvoir le droit de tous les enfants à l'éducation et aux soins dès la naissance, de soutenir et de développer la recherche scientifique dans le domaine de la petite enfance, de favoriser la formation des éducateurs et des professionnels, et d'encourager le dialogue entre décideurs, chercheurs, praticiens et familles. L'organisation agit dans une perspective universelle, sans distinction d'origine, de langue, de culture ou de condition sociale, et place au cœur de son action les principes d'égalité, d'inclusion et de dignité humaine.

L'OMEP est une organisation à durée illimitée. Ses langues officielles de travail sont le français, l'anglais et l'espagnol, ce qui reflète son caractère international et sa volonté d'inclusion linguistique.

Section B : Gouvernance et membres

Gouvernance

Le mode de fonctionnement de l'OMEP repose sur une gouvernance participative et représentative, qui associe les comités nationaux, unité de fonctionnement fondamentale de l'OMEP, à l'élaboration des orientations stratégiques et à la prise de décision.

Fonctionnellement, le comité exécutif (EXCO) composé du président, des vice-présidents régionaux (Afrique, Amérique du Nord-Caraïbes, Amérique du Sud, Asie-Pacifique, Europe) et du trésorier assure la continuité entre les assemblées mondiales annuelles où les décisions essentielles sont prises selon des procédures démocratiques.

Un guide administratif interne régulièrement mis à jour précise les procédures et modalités de travail adoptées par tous les comités nationaux. Ceci garantit sa conformité avec les exigences de transparence et de responsabilité attendues d'une organisation internationale partenaire de l'UNESCO.

De plus, trois représentants de l'OMEP auprès de l'UNESCO sont nommés par l'assemblée mondiale. Il s'agit de la présidente et, actuellement, de deux membres de l'OMEP-France. Ceci permet de suivre les activités de façon constante tout en conservant une gouvernance politique forte.

Ainsi structurée, l'OMEP garantit une gouvernance démocratique à travers son Assemblée mondiale, organe souverain qui se réunit chaque année dans différentes régions, et qui assure l'équilibre et la rotation des responsabilités.

Membres

L'OMEP dispose aujourd'hui de 83 comités nationaux et préparatoires répartis sur tous les continents. Cette implantation géographique reflète sa vocation véritablement mondiale et sa capacité à représenter la diversité des contextes éducatifs.

En Afrique, l'OMEP est implantée dans plus de quinze pays, avec des comités nationaux actifs ou en cours de structuration au Ghana, Nigeria, Cameroun, Sierra Leone, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Burkina Faso, Sénégal, Tanzanie, Maurice, Maroc, Kenya, Ouganda et Togo, ainsi que plusieurs comités préparatoires en Angola et au Malawi. Ces structures portent des projets innovants, souvent liés à l'accès universel à l'éducation préscolaire et à l'éducation au développement durable.

En Asie-Pacifique, l'OMEP rassemble des comités nationaux en Australie, Nouvelle-Zélande, République de Corée, Japon, Chine, Inde, Thaïlande, Singapour, Philippines et Indonésie. Cette région a joué un rôle moteur dans la promotion de l'éducation au

développement durable dès la petite enfance, en particulier à travers le projet “ESD in ECCE” soutenu par l’UNESCO.

En Europe, l’OMEP compte vingt-huit comités nationaux et deux comités préparatoires. Parmi eux figurent la France, l’Espagne, l’Italie, le Portugal, la Belgique, l’Allemagne, le Royaume-Uni, la Suède, la Norvège, le Danemark, la Finlande, la Suisse, la Pologne, la République tchèque, la Croatie, la Slovénie, la Bulgarie, la Grèce, l’Islande, l’Irlande, Israël, la Turquie et l’Ukraine, ainsi que des comités préparatoires en Hongrie et en Macédoine du Nord. Cette implantation dense fait de l’Europe l’une des régions les plus structurées de l’organisation.

En Amérique latine, l’OMEP est représentée dans plus de vingt pays : Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Mexique, Uruguay, Pérou, Équateur, Bolivie, Costa Rica, Paraguay, République dominicaine, Venezuela, Cuba, Panama, Guatemala, Nicaragua, Honduras et El Salvador. Ces comités sont parmi les plus dynamiques et participent activement aux grandes conférences mondiales, au plaidoyer régional et à la recherche scientifique.

En Amérique du Nord et dans les Caraïbes, l’OMEP regroupe des comités aux États-Unis, au Canada, à la Jamaïque, à Trinité-et-Tobago et aux Bahamas. Ces comités entretiennent une relation privilégiée avec les Nations Unies à New York et jouent un rôle clé dans la représentation de l’OMEP au sein des mécanismes multilatéraux.

Section C : Activités et réalisations

Depuis sa création en 1948, l'OMEP a contribué sans interruption à la défense du droit à l'éducation de la petite enfance, en lien étroit avec l'UNESCO. Comme le rappelait le rapport mondial 2023, « *l'OMEP demeure fidèle à sa mission initiale : agir comme vigie, moteur et partenaire de la communauté internationale pour que l'éducation préscolaire soit reconnue comme un droit universel et non comme un privilège* » (Rapport d'activité 2023, p. 4).

La **Conférence mondiale sur l'Éducation et la Protection de la Petite Enfance (EPPE) tenue à Tachkent en 2022** constitue un moment important de cette coopération. La Déclaration adoptée à cette occasion est aujourd'hui un texte de référence international. Le rapport d'activité 2024 souligne à ce sujet : « *La Présidente mondiale de l'OMEP, Mercedes Mayol Lassalle, a été directement impliquée dans les travaux préparatoires et la rédaction de la Déclaration de Tachkent, contribuant à y inscrire l'éducation de la petite enfance comme priorité incontournable de l'agenda éducatif mondial* » (Rapport 2024, p. 7).

Depuis cette date, l'OMEP a renforcé son implication à travers de nombreuses activités conduites avec l'UNESCO.

C1. Comité de liaison des ONG

L'OMEP participe régulièrement aux réunions et événements organisés par le **comité de liaison des ONG**.

En 2024, elle a ainsi participé au comité de pilotage du **15^{ème} forum**, avec la modération d'une table ronde et une intervention de la présidente, ainsi qu'au **17^{ème} forum** avec l'intervention d'un membre de l'OMEP-RDC.

Avec un **collectif d'ONG** reconnues par l'UNESCO, l'OMEP co-organise régulièrement des événements, notamment lors de la 42^{ème} conférence générale pour promouvoir sur la culture de paix et pour Mondiacult à Rabat en 2025 (« Danse et paix en partage » en 2024, « Arts et paix » en 2025).

De plus, l'OMEP est membre élu du **groupe de coordination de la Consultation collective des ONG Éducation 2030 (CCONG-Education 2030)**. Comme le souligne le rapport d'activité 2025 : « *Être membre du groupe de coordination place l'OMEP dans une position stratégique : celle de porter la voix des enfants et des éducateurs de la petite enfance dans la construction et le suivi de l'Agenda Éducation 2030* » (Rapport 2025, p. 6).

Régulièrement, l'OMEP est présente et s'exprime lors des consultations des partenaires non gouvernementaux qui accompagnent les réunions du **comité exécutif**.

C2. Participation aux conférences générales de l'UNESCO et aux réunions portant sur l'évolution des textes normatifs

La collaboration avec l'UNESCO passe d'abord par une participation active à ses mécanismes institutionnels, à commencer par les **conférences générales** de l'UNESCO où elle prend régulièrement la parole.

L'organisation contribue à des débats normatifs de grande importance. Lors de la révision de la **Recommandation de 1974 sur l'éducation à la paix, aux droits humains et à la compréhension internationale**, l'OMEP a soumis des propositions et participé aux consultations organisées par l'UNESCO. Comme le rapporte le document *Actions OMEP-UNESCO* : « *L'OMEP a veillé à inclure dans les discussions la spécificité de l'éducation à la paix dès la petite enfance, un domaine trop souvent négligé* ».

En 2024, l'OMEP a également organisé un **événement parallèle** lors de la conférence mondiale sur l'éducation à Fortaleza (Brésil).

L'OMEP a aussi pris part aux réunions du groupe de conseil technique (« **Technical Advisory Group** ») sur le suivi de la déclaration de Tachkent créé en 2024. Elle participe à l'élaboration d'un **guide sur les droits à l'éducation des jeunes enfants** (« Monitoring ECCE from a human rights perspective »), porté par l'équipe de l'UNESCO « Right to Education ».

C3. Promotion et participation à des journées internationales et à des conférences de l'UNESCO

L'OMEP contribue également régulièrement aux **événements organisés par l'UNESCO**. Dans le rapport 2023, il est précisé : « *L'OMEP a pris part aux célébrations de la Journée internationale de la langue maternelle, de la Journée mondiale contre le travail des enfants et de la Journée mondiale des enseignants, en lien direct avec les programmes éducatifs de l'UNESCO* » (Rapport 2023, p. 15).

En 2024, l'OMEP a participé à plusieurs suivants et en a rendu compte, notamment la journée thématique sur les données dans le domaine de l'EPPE et le premier congrès international de l'UIS/UNESCO (février 2024), la « Journée internationale de la langue maternelle », le 30^e anniversaire de la déclaration de Salamanque, le congrès international « neurosciences et EPPE » (septembre 2024), ou bien la journée mondiale des enseignants (octobre).

Ces participations permettent d'informer les comités nationaux de l'OMEP sur les actions conduites par l'UNESCO afin de mieux prendre en compte ses orientations dans les actions à engager.

C3. Implication dans le programme de participation de l'UNESCO

Depuis 2022, l'OMEP a été engagée dans plusieurs programmes de participation :

- 2022-2023 : L'EDD dans l'EPPE : construire un apprentissage durable pour les jeunes enfants d'Afrique (Nigeria, Kenya, Burkina Faso, Ghana, Cameroon)
- 2024-2025 : Le projet « Ludothèques » : apprendre par le jeu (Kenya, Sierra Leone, Democratic Republic of Congo)

S'agissant du projet sur le développement durable soutenu par le **programme de participation de l'UNESCO**, le rapport de l'OMEP à l'UNESCO 2024 indique : « *Ce projet a permis de former plus de 3 500 éducateurs et de sensibiliser plus de 200 000 enfants dans cinq pays africains, intégrant les principes de durabilité dans les pratiques éducatives dès la petite enfance* » (p. 12). Les résultats ont été diffusés dans une publication conjointe, validée et présentée dans le cadre d'une édition spéciale de la revue de l'OMEP – *Théorie dans la pratique*.

C5. Rapports GEM et autres contributions

Depuis plusieurs années, l'OMEP participe également aux rapports mondiaux de suivi sur l'éducation (**Global Education Monitoring Report**), sur la technologie en 2024 et le leadership en 2025), à travers des propositions et une participation aux événements (lancement du rapport en Uruguay en 2024).

L'OMEP se distingue également par ses **contributions académiques**. Elle publie le *International Journal of Early Childhood (IJEC)* et *OMEP – Théorie dans la pratique*, qui diffuse des analyses et des résultats de recherche au service des politiques publiques. Dans son rapport 2024, il est rappelé : « *Les revues académiques de l'OMEP constituent des instruments de diffusion du savoir, au service de l'innovation pédagogique et de la prise de décision politique* ».

C6. Coopération avec les secteurs de l'UNESCO

Des **conférences régionales et mondiales de l'OMEP** sont organisées chaque année, à destination de l'ensemble des comités nationaux, en partenariat avec des universités et des centres de recherche. Elles permettent d'aborder des thématiques centrales comme l'éducation inclusive, la diversité culturelle et l'éducation au développement durable dès la petite enfance qui sont en parfaite cohérence avec les **priorités stratégiques de l'UNESCO**.

Ces deux dernières années, des conférences ont été données par des **responsables de l'UNESCO** (chargée de programme petite enfance, directeur de l'apprentissage tout au long de la vie) lors des assemblées et conférences mondiales de l'OMEP qui ont réuni chacune, à Bangkok en 2024 et à Bologne en 2025, plus de 700 participants.

De plus, le lien avec l'UNESCO se concrétise aussi par la participation de ses spécialistes à des **webinaires de l'OMEP** (dernièrement : langues maternelles, rôle de la société civile, développement durable).

Enfin, **deux webinaires** (en français puis en anglais) sur l'implication de la société civile dans le développement de l'EPPE en relation avec les organismes internationaux ont été organisés en relation directe avec le secteur des politiques éducatives de l'UNESCO.

Deux articles sur **l'éducation au développement durable** ont été publiés en 2024 et un webinaire organisé en 2025 par le service compétent de l'UNESCO.

En résumé, comme le rappelle la conclusion du rapport 2025 : « *La coopération entre l'OMEP et l'UNESCO est ancienne, régulière et productive. Elle s'exprime dans le plaidoyer, les projets concrets, les publications scientifiques et les grandes conférences internationales. Elle démontre la capacité de l'OMEP à agir comme un partenaire stratégique, fidèle et compétent de l'UNESCO* ».

Section D : Finances et ressources

L'OMEP est une organisation à but non lucratif qui repose sur un financement diversifié et transparent. Ses ressources proviennent principalement des **cotisations des comités nationaux**, complétées par des **subventions et partenariats internationaux**, notamment avec l'UNESCO, ainsi que par les produits des **publications académiques et des événements scientifiques** tels que les congrès mondiaux.

Chaque année, les états financiers sont examinés par l'Assemblée mondiale, validés par les délégués des comités nationaux et publiés dans les rapports d'activité. Cette procédure garantit la transparence et le contrôle démocratique des finances de l'organisation.

Le rapport 2023 indique que *« les revenus de l'OMEP proviennent à 65 % des contributions statutaires des comités nationaux, à 20 % de projets financés (dont ceux du Programme de participation de l'UNESCO), et à 15 % de publications et partenariats académiques »*. Cette répartition reflète la solidité du financement interne, basé sur l'engagement des membres, tout en valorisant la coopération internationale.

Le rapport d'activité 2024 précise quant à lui que *« le budget consolidé de l'OMEP a permis de couvrir les dépenses de fonctionnement du siège, d'organiser les réunions de l'EXCO et de l'Assemblée mondiale, et de soutenir plusieurs projets éducatifs régionaux et internationaux, dont le projet ESD in ECCE »*. Les dépenses principales concernent la coordination mondiale, la communication, la production de publications scientifiques et la mise en œuvre de projets de terrain.

L'Assemblée mondiale de 2025 a validé les comptes 2024, confirmant la bonne gestion des ressources et l'équilibre financier de l'organisation. Les procès-verbaux rappellent que *« l'OMEP reste une organisation financièrement saine, capable de mobiliser ses ressources internes tout en consolidant des partenariats stratégiques »*.

Les rapports financiers 2023 et 2024 extraits des rapports annuels figurent en annexe.

Section E : Projets futurs et partenariat avec l'UNESCO

L'OMEP considère que l'obtention du statut d'ONG associée auprès de l'UNESCO doit ouvrir une nouvelle étape dans une coopération déjà riche et ancienne. Cette reconnaissance renforcée permettra de consolider les partenariats existants et de développer des initiatives ambitieuses au service des objectifs éducatifs mondiaux.

Dans la continuité de la **Déclaration de Tachkent (2022)** et de l'Agenda Éducation 2030, l'OMEP entend approfondir son action dans trois directions prioritaires :

La première priorité concerne le **plaidoyer international**. L'OMEP souhaite continuer à porter la voix des jeunes enfants et des éducateurs dans les instances multilatérales, en particulier dans les révisions normatives et les consultations thématiques de l'UNESCO. Elle se propose de contribuer activement aux prochaines Conférences générales, aux forums ONG et aux consultations collectives, en apportant l'expertise accumulée depuis plus de soixante-quinze ans.

La deuxième porte sur le **renforcement de la formation et du soutien aux éducateurs de la petite enfance**. L'OMEP prévoit de développer, notamment en relation avec le secteur des politiques éducatives de l'UNESCO, des moments de formation internationale pour les professionnels, accessibles en plusieurs langues, afin d'harmoniser et d'élever la qualité de l'éducation préscolaire. Ces formations seront accompagnées de recherches et de publications académiques permettant de capitaliser les pratiques et de diffuser les innovations.

La troisième porte sur l'implication de l'OMEP à des sujets majeurs pour l'UNESCO, comme l'accès à une eau saine ou le développement durable dès la petite enfance (ESD in ECCE). Fort du succès du projet soutenu par le **Programme de participation de l'UNESCO en Afrique**, l'OMEP souhaite élargir cette initiative à d'autres régions, notamment l'Amérique latine et l'Asie-Pacifique. L'objectif est de produire de nouveaux outils pédagogiques pour intégrer les principes de durabilité dans les curricula préscolaires et de contribuer à la formation d'éducateurs supplémentaires.

De plus, l'OMEP envisage de poursuivre la dynamique engagée lors de ses congrès de Bangkok (2024) et de Bologne (2025) avec la participation d'intervenants de l'UNESCO lors des assemblées et conférences **régionales et mondiales** de l'OMEP (Poznan en 2026, Rabat en 2027). Ces événements permettent d'impliquer davantage les comités nationaux de l'OMEP, le monde académique ainsi que la société civile autour de priorités partagées.

Comme le souligne le rapport d'activité 2025, *« l'avenir de l'éducation de la petite enfance repose sur une coopération renforcée entre la société civile mondiale et les organisations intergouvernementales »*. L'OMEP souhaite incarner ce partenariat, en mettant au service de l'UNESCO son réseau mondial, son expertise scientifique et son expérience de terrain

Section F : Conformité et obligations

L'OMEP est pleinement consciente des obligations qui découlent du statut d'ONG associée auprès de l'UNESCO, telles que définies dans les **Directives concernant les relations de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales (41 C/79)**.

L'organisation s'engage à s'y conformer dans leur intégralité.

Ainsi, l'OMEP veillera à :

- **Transmettre régulièrement à l'UNESCO des rapports d'activité et financiers.** Conformément aux statuts, l'OMEP produit chaque année un rapport mondial validé par son Assemblée générale, qui sera désormais adressé officiellement au Secrétariat de l'UNESCO afin d'informer sur ses programmes, projets et partenariats.
- **Maintenir une communication régulière avec les services de l'UNESCO.** Un point de contact permanent sera assuré par la Présidente mondiale et par les représentants officiels de l'OMEP auprès de l'UNESCO à Paris. Ces représentants sont disponibles pour participer aux réunions de coordination, aux consultations collectives des ONG et aux forums thématiques.
- **Inviter l'UNESCO à ses congrès et événements majeurs.** Chaque année, l'OMEP organise un congrès mondial et plusieurs conférences régionales. L'UNESCO sera systématiquement invitée à y participer, afin de contribuer aux débats et de renforcer la visibilité de la coopération.
- **Contribuer activement aux priorités stratégiques de l'UNESCO.** L'OMEP s'engage à aligner ses projets sur les grandes orientations de l'UNESCO, notamment l'Agenda Éducation 2030, l'éducation au développement durable, l'éducation à la paix et aux droits humains, et la promotion de l'égalité des genres et de l'inclusion.
- **Assurer la transparence de son fonctionnement et de sa gouvernance.** Tous les rapports d'Assemblée, procès-verbaux et états financiers validés seront mis à disposition de l'UNESCO, garantissant une totale conformité aux standards de responsabilité et de bonne gouvernance.

En s'engageant à respecter ces obligations, l'OMEP entend démontrer son sérieux, sa crédibilité et sa volonté de bâtir un partenariat institutionnel durable avec l'UNESCO.

Annexes

- A. Comité ad hoc pour le Conseil International sur l'éducation des tout petits
(présenté à la maison de l'UNESCO du 8 au 11 novembre 1948)
- B. Statuts actuels de l'OMEP (2006)
- C. Inscription de l'OMEP au répertoire SIRENE (statuts déposés à Paris)
- D. Rapports annuels de l'OMEP
 - 1. Rapport 2023
 - 2. Rapport 2024
- E. États financiers 2023 et 2024
- F. Programmes des congrès mondiaux (Bangkok 2024, Bologne 2025)
- G. Rapports spécifiques sur l'action de l'OMEP auprès de l'UNESCO
- H. Action de l'OMEP à la CCONG
- I. Programme de participation de l'UNESCO 2022 et 2024
- J. Comité de liaison des ONG – Participation aux 15e et 17e forums
- K. ECOSOC – Reclassification to the Special Category (2015)
- L. ECOSOC – Quadriennial Review (2019)

A. Comité ad hoc pour le Conseil International sur l'éducation des tout petits (présenté à la maison de l'UNESCO du 8 au 11 novembre 1946)

71 5 000 2

Anuf

Unesco/educ/2

PARIS, le 20 novembre 1946

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

L'Education des tout petits

Document soumis à l'Unesco
par l'Association des Ecoles Maternelles

(Non officiel)

Le principe démocratique de respect mutuel est tout aussi nécessaire à la paix entre les nations qu'à l'établissement d'une vie de paix et de coopération à l'intérieur même des nations et des groupes. Pour que les chances de conflit deviennent de moins en moins probables, il est nécessaire que soit cultivé l'esprit même de coopération pacifique et d'action bienfaisante dans les collectivités. L'esprit combatif doit être extirpé, les habitudes de travail en coopération développées, des carrières satisfaisantes ouvertes à l'homme afin de lui donner l'occasion de développer ses potentialités.

L'Education des tout petits dans la famille et à l'école est de la suprême importance en vue d'atteindre un tel but. L'école maternelle s'est révélée un facteur potentiel dans l'éducation des tout petits. La formation du caractère, en général, et la formation civique en particulier, peuvent recevoir à l'école maternelle une impulsion susceptible de laisser des traces. Nous rendant compte combien est cruciale cette période d'éducation, nous désirons réunir tous ceux qui travaillent dans ce domaine et fonder un Conseil (Union ou Association) mondial pour l'Education des Tout Petits; ce Conseil comprendrait les organismes volontaires et les institutions d'Etat qui s'intéressent à ce problème.

Chaque pays a sa définition propre des termes : éducation pré-scolaire, école maternelle, jardin d'enfant; d'où la nécessité et l'importance des études comparées et des recherches faites en coopération.

Cependant, nos aspirations vont plus loin que cela; par exemple, nous désirerions encourager l'action dans tous les pays et susciter une compréhension générale de l'importance de ces années de formation.

Nous savons pertinemment qu'à présent presque tous les pays ont commencé ou commencent à créer des écoles maternelles mais que très peu de pays peuvent se vanter d'avoir atteint un stade avancé dans ce domaine. Non seulement les facilités données sont inadéquates et inégales, mais encore il y a une différence alarmante dans les niveaux ou même une absence totale de barèmes pour les questions fondamentales telles que : les pratiques d'enseignement, la santé des enfants, le nombre d'enfants dans les groupes et la compétence des instituteurs. Vraiment, nous avons peu d'espoir de voir du progrès dans ce domaine si les gouvernements des nations ne posent pas des principes progressifs quant aux barèmes pour l'organisation des institutions s'occupant des enfants de cet âge, ou si ces institutions ne sont pas directement contrôlées par l'Etat ou par des organismes volontaires. Si, cependant, une augmentation considérable des facilités et une élévation des niveaux doivent être obtenues, il est essentiel d'avoir le concours financier des Etats.

La présente demande pour ce genre d'éducation dépasse tout espoir de réalisation immédiate, en partie à cause de la compréhension croissante du public des qualités intrinsèques générales de cette éducation - les valeurs sociales et hygiéniques prenant place à côté des valeurs éducatives - et en partie à cause de la guerre et du nombre croissant de femmes mariées qui travaillent. Pour faire face à ce problème, il est nécessaire de dresser des plans qui tiennent compte de l'avenir, en vue de la préparation du personnel des Ecoles normales qui, à son tour, préparera le grand nombre d'instituteurs requis par les Ecoles maternelles et les préparera suivant les données actuelles de la psychologie de l'enfant et les principes d'une éducation pour la démocratie.

Les jeunes enfants jouissant d'une vie familiale normale, riches ou pauvres, citadins ou ruraux, ne sont pas les seuls auxquels nous pensons. Il y a aussi beaucoup d'enfants handicapés physiquement et mentalement, des orphelins, des enfants illégitimes, que nous désirons voir retourner, autant que possible, dans les voies des grands courants d'éducation. De plus, il y a aujourd'hui des milliers d'enfants de réfugiés ou de sans pays qui demandent également l'éducation et la sécurité et qui méritent notre plus grande considération. Nous sommes particulièrement touchés de l'urgence des problèmes d'éducation concernant les jeunes enfants des zones dévastées par la guerre, nous voulons voir prendre une action immédiate en leur faveur. Bien plus, dans les pays où l'éducation ordinaire est moins répandue dans certaines régions ou pour certains groupes, il nous semble que des mesures pour y introduire quelque forme d'éducation maternelle, doivent être encouragées et liées avec les campagnes contre l'analphabétisme.

Educ/2

F

Par l'intermédiaire des écoles maternelles, les parents, nous en sommes convaincus, peuvent être aidés plus effectivement dans leur tâche d'élever sagement leurs enfants. Ainsi, l'enseignement maternel a un double but; il concerne à la fois les enfants et les adultes. C'est un moyen, et à notre jugement, un moyen important pour atteindre les buts de l'Unesco; "préparer les enfants du monde à assumer la responsabilité de la liberté."

En dernier ressort, l'établissement des normes modernes et le développement intensif des écoles maternelles ne peuvent être obtenus que par ceux qui croient fermement dans l'efficacité de l'école maternelle. Un Comité ad-hoc représentant huit pays s'est réuni dans ce but, dans la maison de l'Unesco à Paris et a décidé d'entreprendre le travail.

Nous rendant compte de la nécessité d'une action immédiate en vue d'obtenir la coopération internationale dans la diffusion de cette branche importante de l'éducation, de la rendre dynamique et vraiment digne de ses grands buts, nous nous sommes résolus à fonder un Conseil (ou Union) International de l'Education des Tout-Petits. C'est pourquoi, nous référant à l'Article XI, paragraphe 4 de la Constitution de l'Unesco, nous faisons appel à l'Unesco pour que notre organisation (en formation) soit reconnue comme un organisme volontaire autonome, travaillant en coopération avec l'Unesco. Ses services doivent être incorporés plus ou moins étroitement, dans les rouages correspondants fonctionnant au Quartier Général de l'Unesco. Comme nous ne désirons constituer ni une fédération de professionnels, ni une organisation humanitaire, mais plutôt un Institut de portée mondiale sur l'éducation des tout petits, nous trouverions handicapés par manque de fonds et de secours moral. Comme nous avons été grandement inspirés par la création de l'Unesco, nous croyons que le meilleur moyen d'atteindre nos buts serait une coopération dans l'orbite de l'Unesco.

Les tâches immédiates que nous avons devant nous sont :

1. Compléter la chaîne des contacts internationaux de façon à atteindre tous les pays.
2. Organiser une conférence sur l'Education des Tout-Petits en automne l'année prochaine.
3. Recueillir des matériaux pour une étude de portée internationale sur les conditions actuelles des écoles maternelles, des jardins d'enfants, etc...
4. Constituer une bibliothèque internationale d'information sur l'éducation des Tout-Petits.
5. Commencer à donner du secours aux instituteurs d'éducation pré-scolaire dans les zones dévastées.

Educ/2

F

- 4 -

Nous nous tournons vers l'Unesco pour qu'elle soutienne moralement nos efforts, et c'est dans cet esprit que nous demandons le privilège d'être autorisés à envoyer un observateur aux futures conférences de l'Unesco.

PARIS, 11 novembre 1946

Présents au Comité ad-hoc pour la fondation d'un Conseil (ou Union) International sur l'Education des Tout Petits.

Ont signé selon les minutes : Alva Myrdal.

Comité ad-hoc

Pour le Conseil International sur l'Education des Tout Petits

présents au meeting
à la Maison de l'Unesco
du 8 au 11 novembre 1946

Présidente :

Lady Allen of Hurtwood, Présidente de l'Association des
Ecoles maternelles de Grande-
Bretagne.

Albury,
Guildford,
Surrey
Grande Bretagne

Kenneth Lindsay, M.P.
Parlement
Westminster
London
Grande Bretagne

Mrs. Alva Myrdal,
Socialpädagogiska Seminariet,
Kungsholmsgatan, 11
Stockholm
Suède

Madame S. Herbinière Lebert,
Inspectrice générale,
137, Bld. Berthier,
Paris (17°)
France

Educ/2
F

- 5 -

Miss Mari Bartuszkova, Inspectrice générale, Tchécoslovaquie
Praha - Sporilov 2397

Miss Eunice Webb, Afrique du Sud
46, Levaan Road,
Holloway, London N.7.

Mr. Jens Sigsgaard, Danemark
Koldinggade 1,
Copenhague

Miss Jean Fry, Australie
c/o Commonwealth Bank,
Australia House,
Strand, London, W.C.2

Miss C.M. Kan, Hollande
Hofmanstraat 64,
Haarlem.

Autres membres correspondants qui ont exprimé leur adhésion :

Miss Ella Esp,
Inspectrice,
Socialdepartementet,
Oslo, Norvège

Miss Mary Debney Davis, Senior Specialist,
Nursery, Kindergarten, Education Primaire
U.S. Office of Education,
Washington, D.C. U.S.A.

Mr. James L. Hymes, Jr.
Président de l'association nationale pour
l'Education maternelle.
New Paltz State Teachers' College,
New Paltz, N.Y. U.S.A.

Dr. Florica Bagdazar,
Ministre de la Santé,
Bucarest,
Roumanie.

Educ/2
F

B. Statuts actuels de l'OMEP (2006)



ORGANISATION MONDIALE POUR L'ÉDUCATION PRESCOLAIRE 11.2

- STATUTS DE L'ASSOCIATION -

APPENDICE 1

ARTICLE	TABLE DES MATIERES	PAGE
1.	IDENTITE DE L' ASSOCIATION	1
2.	OBJET & MOYENS D' ACTION	1
3.	MEMBRES	2
4.	COTISATIONS	4
5.	PERTE DE LA QUALITE DE MEMBRE	4
6.	ASSEMBLEE MONDIALE	4
7.	PRESIDENT MONDIAL	6
8.	COMITE EXECUTIF	6
9.	FONCTIONNEMENT DU COMITE EXECUTIF	7
10.	REGIONS	7
11.	COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL	8
12.	SURVEILLANCE ET RÈGLEMENTS	8
13.	REPRÉSENTATION AU SEIN DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES	8
14.	RECETTES	8
15.	COMPTABILITE	9
16.	MODIFICATIONS DES STATUTS	9
17.	DISSOLUTION	10

Avril 2006
ugm_ugm_fl

PREAMBULE

L'Organisation Mondiale pour l'Education Préscolaire (OMEP) est une organisation non gouvernementale internationale à but non lucratif dédiée à tous les aspects de l'éducation et des soins destinés aux jeunes enfants. Elle a été créée pour mieux prendre en compte les intérêts et le bien-être des enfants dans toutes les parties du monde sans distinction de race, de sexe, d'obédience, ni d'origine nationale ou sociale. Elle a pris toute sa vigueur avec la Déclaration de la Convention des Nations-Unies sur les Droits des enfants établie le 20 novembre 1989. Elle est spécialement conçue pour faire progresser l'éducation et les soins donnés aux jeunes enfants conformément aux articles 28-30 de la Convention des Nations-Unies sur les Droits de l'enfant.

STATUTS

1. IDENTITE DE L'ASSOCIATION

- 1.1 L'association a pour dénomination « Organisation Mondiale pour l'Education Préscolaire » ou « OMEP ». Le sigle « OMEP » sera utilisé dans toutes les langues.
- 1.2 Elle a son siège social à Paris, France - 190 rue d'Alésia, 75014 Paris. L'Assemblée mondiale décidera du siège social temporaire.
- 1.3 Sa durée est illimitée.
- 1.4 Son exercice s'ouvre le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année civile.
- 1.5 Ses langues officielles sont l'anglais, le français et l'espagnol. D'autres langues peuvent être néanmoins utilisées.

2. OBJET & MOYENS D'ACTION

- 2.1 L'OMEP a pour but et objectifs de défendre et de promouvoir les droits de l'enfant, en particulier le droit à l'éducation et le droit aux soins. A cette fin, l'OMEP appuiera toute activité qui pourrait promouvoir l'accès à une éducation et à des soins de qualité.
- 2.2 Les moyens d'action de l'OMEP sont les suivants :
 - (1) collecter et diffuser toute information et faciliter la compréhension des besoins des jeunes enfants dans le monde,
 - (2) promouvoir l'étude et la recherche liées aux soins et à l'éducation des jeunes enfants,
 - (3) encourager l'éducation familiale liée aux soins et à l'éducation des jeunes enfants,
 - (4) encourager la formation du personnel chargé des soins et de l'éducation des jeunes enfants,

Avril 2006
ugm_ugm_fl

- (5) organiser des symposiums internationaux et régionaux,
- (6) faciliter des contacts directs et personnels entre tous les Membres au moyen de médias variés,
- (7) établir des relations de travail avec d'autres organisations mondiales poursuivant des objectifs concordants,
- (8) encourager la création de Comités Nationaux.

3. MEMBRES

L'OMEP se compose des catégories de Membres suivantes :

3.1 Les Comités Nationaux

3.1.1 Les Comités Nationaux sont des entités ou groupements de personnes ayant ou non la personnalité morale dans leur pays, dont la qualité de Membre est reconnue par l'OMEP.

3.1.2 La qualité de Comité National s'acquiert sur demande adressée par écrit au Comité Exécutif de l'OMEP, après examen de la Région à laquelle il souhaite se rattacher. Cette décision est ratifiée par l'Assemblée Mondiale.

Un Comité National peut changer la Région à laquelle il appartient à condition qu'il soumette ses intentions par écrit au moins trois (3) mois avant la réunion de l'Assemblée Mondiale.

3.1.3 Ils concourent aux buts de l'OMEP, notamment en :

- (1) acceptant et en promouvant les buts et objectifs de l'OMEP,
- (2) acceptant parmi leurs Membres des organisations locales et/ou des personnes physiques qui partagent les buts et objectifs de l'OMEP sans distinction de race, de sexe, de religion, ni d'origine sociale, et
- (3) représentant le domaine de l'éducation préscolaire et des soins dans leur pays respectifs.

3.1.4 Les Comités Nationaux respectent les présents Statuts ou adoptent le cas échéant des statuts en accord avec les présents Statuts.

3.1.5 Les Comités Nationaux sont soumis aux obligations suivantes :

- (1) présentation à l'Assemblée Mondiale d'un rapport annuel de leurs activités,
- (2) paiement d'une cotisation annuelle dont le montant est déterminé par l'Assemblée Mondiale,
- (3) participation aux réunions internationales aussi souvent que possible,

Avril 2006
ugm_ugm_fl

- (4) suivi d'un plan de travail établi par l'Assemblée Mondiale en relation avec d'autres Comités Nationaux dans leur Région de rattachement,
 - (5) poursuite et développement de leurs propres activités nationales.
- 3.1.6 Chaque Comité National, représenté par un Vice-Président, détient un droit de vote aux Assemblées Mondiales de l'OMEP.
- 3.1.7 Les Membres, personnes physiques ou organisations locales, des Comités Nationaux, représentés par leur Vice-Président, peuvent assister aux Assemblées Mondiales en qualité d'observateur.
- 3.2 Les Comités Préparatoires
 - 3.2.1 Les Comités Préparatoires sont des entités ou groupements de personnes ayant ou non la personnalité morale dans leur pays, dont la qualité de Comité National n'a pas été encore reconnue par l'OMEP mais dont l'Assemblée Mondiale a accepté la candidature.
 - 3.2.2 Leur candidature au statut de Comité National est examinée par leur Région de rattachement puis par le Comité Exécutif, puis approuvée par la prochaine Assemblée Mondiale, tel que mentionné à l'article 3.1.2.

Si, à l'issue d'un délai de cinq (5) ans à compter de son acte de candidature, un Comité Préparatoire ne s'est pas vu accorder le statut de Comité National par l'Assemblée Mondiale, celui-ci doit renouveler sa candidature.
 - 3.2.3 Ils sont soumis aux mêmes obligations que les Comités Nationaux.
 - 3.2.4 Les Comités Préparatoires ne détiennent pas de droit de vote aux Assemblées Mondiales de l'OMEP.
- 3.3 Les Membres Individuels
 - 3.3.1 Les Membres Individuels sont des personnes physiques concourant aux buts et objectifs de l'OMEP, reconnus par l'Assemblée Mondiale, dans les pays où il n'existe ni Comité National ni Comité Préparatoire. Les Membres Individuels peuvent être à l'origine de la création d'un Comité Préparatoire dans leur pays.
 - 3.3.2 La qualité de Membre Individuel est reconnue par le Comité Exécutif et approuvée par l'Assemblée Mondiale, sur recommandation de la Région.
 - 3.3.3 Les Membres Individuels participent aux Assemblées Mondiales en tant qu'observateurs et ne détiennent pas de droit de vote aux Assemblées Mondiales de l'OMEP.
- 3.4 Les Membres Honoraires
 - 3.4.1 Les Membres Honoraires sont des personnes physiques reconnues par l'Assemblée Mondiale ayant dédié leur vie et leur travail à l'éducation du jeune enfant et qui méritent pour ces raisons une reconnaissance particulière.

Avril 2006
ugm_ugm_fl

3.4.2 La qualité de Membre Honoraire est reconnue par le Comité Exécutif et ratifiée par l'Assemblée Mondiale, sur recommandation de la Région.

3.4.3 Les Membres Honoraires participent aux Assemblées Mondiales en tant qu'observateurs et ne détiennent pas de droit de vote à l'Assemblée Mondiale de l'OMEP.

4. **COTISATIONS**

4.1 Les Comités Nationaux, les Comités Préparatoires et les Membres Individuels sont soumis à une cotisation annuelle. Seuls les Membres Honoraires ne sont pas soumis à une cotisation.

4.2 Le montant de la cotisation annuelle est déterminé par décision de l'Assemblée Mondiale.

5. **PERTE DE LA QUALITE DE MEMBRE**

5.1 L'Assemblée Mondiale décide du retrait de la qualité de Membre de l'OMEP en cas de :

- (1) démission,
- (2) non-respect des obligations mentionnées aux présents Statuts, constaté pendant un délai de trois (3) ans par l'Assemblée Mondiale.

5.2 Le Membre en cause est appelé à s'expliquer devant l'Assemblée Mondiale.

6. **ASSEMBLEE MONDIALE**

6.1 L'Assemblée Mondiale de l'OMEP est composée des Comités Nationaux (représentés par leurs Vice-Présidents respectifs). Chaque Comité National détient une voix.

6.2 Elle se réunit au moins une fois par an à une date et en un lieu décidés par l'Assemblée Mondiale précédente. Elle se réunit également en session extraordinaire à tout moment sur convocation (indiquant un lieu pour la tenue de l'Assemblée Mondiale) à la demande du Comité Exécutif, du Président Mondial ou des deux tiers (2/3) des Comités Nationaux.

6.3 Son ordre du jour est décidé par le Comité Exécutif et est adressé à tous les Comités Nationaux au moins trois (3) mois avant la tenue de l'Assemblée Mondiale. Les Comités Nationaux et le Président Mondial peuvent demander l'inscription de nouvelles résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Mondiale jusqu'à un (1) mois avant la tenue de l'Assemblée Mondiale.

6.4 L'Assemblée Mondiale est présidée par le Président Mondial ou, à défaut, par le Délégué du Président Mondial ou, à défaut, par un membre du Comité Exécutif. Le président de séance désigne des scrutateurs et le secrétaire qui rédigera le procès-verbal.

Avril 2006
ugm_ugm_fl

- 6.5 Les Membres du Comité Exécutif assistent à l'Assemblée Mondiale en qualité d'observateur. Par exception à ce qui précède, un membre du Comité Exécutif peut voter à l'Assemblée Mondiale en sa qualité de Président d'un Comité National ou de Délégué, mais il ne peut pas recevoir un pouvoir de représentation.
- 6.6 L'Assemblée Mondiale est seule compétente pour:
- (1) élire et librement révoquer le Président Mondial,
 - (2) élire et librement révoquer les Vice-Présidents Régionaux,
 - (3) élire et librement révoquer le Trésorier Mondial,
 - (4) définir la politique et le programme de travail de l'OMEP,
 - (5) entendre et approuver les rapports sur la gestion du Comité Exécutif et sur la situation financière et morale de l'OMEP,
 - (6) désigner, sur proposition du Comité Exécutif, un commissaire aux comptes chargé d'assister le Trésorier Mondial pour l'établissement des comptes de l'OMEP,
 - (7) entendre les rapports du commissaire aux comptes, approuver le rapport du Trésorier établissant les comptes de l'exercice clos et approuver les comptes dudit exercice, voter le budget de l'exercice suivant, délibérer sur les questions mises à l'ordre du jour,
 - (8) pourvoir, s'il y a lieu, au renouvellement des Membres du Comité Exécutif,
 - (9) déterminer le montant de la cotisation applicable aux Membres de l'OMEP,
 - (10) définir les Régions,
 - (11) confirmer les recommandations du Comité Exécutif à propos des changements affectant les Membres,
 - (12) approuver tous les changements statutaires (en ce compris le changement de siège social) ainsi qu'une éventuelle dissolution,
 - (13) approuver la désignation des représentants auprès de l'UNICEF, l'UNESCO et d'autres organisations internationales et régionales, ainsi que les rapports annuels de ces représentants.
- 6.7 Toute décision de révocation du Président Mondial, du Trésorier Mondial ou d'un Vice-Président Régional prise par l'Assemblée Mondiale doit être immédiatement suivie d'une décision de nomination d'un nouveau Président Mondial, Trésorier Mondial ou Vice-Président Régional pour la durée du mandat en cours. Une décision similaire devra être prise par l'Assemblée Mondiale dans les meilleurs délais en cas de cessation de fonction des personnes susvisées pour tout autre motif. Le Délégué du Président Mondial assure le cas échéant l'intérim jusqu'à la nomination d'un nouveau Président Mondial.

Avril 2006
ugm_ugm_fl

- 6.8 A l'exception des décisions prises en application des articles 16 et 17 des présents Statuts, les résolutions sont adoptées par l'Assemblée Mondiale à la majorité simple des Comités Nationaux présents ou représentés mais représentant au moins un quart (1/4) des Comités Nationaux ayant le droit de vote.
- 6.9 Tout Comité National peut déléguer par écrit à un autre Comité National son droit de vote l'Assemblée Mondiale. Un Comité national ne peut représenter plus de deux autres Comités Nationaux.
- 6.10 Il est tenu procès-verbal des séances lesquels sont signés par le Président Mondial, les scrutateurs et le secrétaire. Ils sont établis sans blanc, ni rature, sur des feuillets numérotés et conservés au siège de l'OMEP.
- 6.11 Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les Membres de l'OMEP.

7. **PRESIDENT MONDIAL**

- 7.1 Le Président Mondial est élu par l'Assemblée Mondiale pour une durée de trois ans renouvelable une fois.
- 7.2 A chaque nouvelle élection du Président Mondial, les documents de travail de l'OMEP sont transférés vers tout lieu choisi par lui, situé dans son Etat de résidence. La convocation à l'Assemblée Mondiale procédant à l'élection du Président Mondial indique les adresses choisies par les différents candidats à la Présidence Mondiale.
- 7.3 Le Président Mondial représente l'OMEP dans tous les actes de la vie civile.
- 7.4 Il ordonne les dépenses.
- 7.5 En cas de représentation en justice, le Président Mondial ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale.
- 7.6 Le Président Mondial doit jouir du plein exercice de leurs droits civils.

8. **COMITE EXECUTIF**

- 8.1 Le Comité Exécutif est composé du Président Mondial, des Vice-Présidents Régionaux, du Président Mondial sortant pendant un exercice à compter de l'expiration de son mandat, d'un Trésorier Mondial, ainsi que, dans un nombre limité, de toutes autres personnes élues par l'Assemblée Mondiale à bulletin secret pour trois (3) ans.
- 8.2 Lors de chaque renouvellement du Comité Exécutif, l'Assemblée Mondiale désigne le nombre de suppléants de son choix destinés à remplacer les Membres du Comité Exécutif qui viendraient à quitter leurs fonctions avant l'expiration de leur mandat.
- 8.3 Les Membres du Comité Exécutif sortants sont rééligibles.
- 8.4 Le Comité Exécutif choisit parmi ses Membres, à bulletin secret, un Délégué du Président Mondial pour la durée de ses fonctions de membre du Comité Exécutif.

Avril 2006
ugm_ugm_fl

9. FONCTIONNEMENT DU COMITE EXECUTIF

- 9.1 Le Comité Exécutif met en oeuvre les décisions de l'Assemblée Mondiale.
- 9.2 Il se réunit au moins une fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par le Président Mondial ou sur la demande du quart (1/4) de ses Membres. Il peut également prendre des décisions par correspondance, notamment par voie de télécopie ou e-mail. Il peut également se réunir par le biais d'une téléconférence ou de visioconférence.
- 9.3 La présence du tiers (1/3) au moins des Membres du Comité Exécutif est nécessaire pour la validité des délibérations. Il prend ses décisions à la majorité des Membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président Mondial est prépondérante. Chaque Membre du Comité Exécutif ne peut détenir plus d'un pouvoir.
- 9.4 Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Trésorier Mondial. Ils sont établis sans blancs, ni ratures, sur des feuillets numérotés et conservés au siège de l'OMEP.
- 9.5 Le Comité Exécutif présente à l'Assemblée Mondiale par écrit un rapport annuel sur son travail.
- 9.6 Le Comité Exécutif prépare et met à jour un guide administratif.
- 9.7 L'Assemblée Mondiale peut désigner au sein du Comité Exécutif, à l'exception de la personne du Président, des responsables chargés de missions particulières pour une période donnée.
- 9.8 Les agents rétribués de l'OMEP peuvent, le cas échéant, être appelés par le Président Mondial à assister avec voix consultative aux séances de l'Assemblée Mondiale et du Comité Exécutif.
- 9.9 Les Membres du Comité Exécutif ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées. Les frais qu'ils exposent dans le cadre de leurs missions leur sont remboursés, sous réserve d'avoir fait l'objet d'une décision expresse du Comité Exécutif, statuant hors de la présence des intéressés ; des justificatifs doivent être produits qui font l'objet de vérifications.

10. REGIONS

- 10.1 L'OMEP institue des Régions, chacune dirigée par un Vice-Président Régional désigné par l'Assemblée Mondiale pour un mandat de trois exercices renouvelable une seule fois.
- 10.2 Chaque Comité National est rattaché à une des Régions de l'OMEP.
- 10.3 Des Assemblées Régionales, regroupant les Membres des Comités Nationaux de la Région concernée, se tiennent au moins une fois par an sur convocation du Vice-Président Régional ou par décision des deux tiers (2/3) au moins des Comités Nationaux rattachés à la Région concernée.

Avril 2006
ugm_ugm_fl

10.4 Le lieu, la date et l'ordre du jour des Assemblées Régionales sont envoyés par écrit aux Membres de la Région préalablement à la tenue de l'Assemblée Régionale.

10.5 Les Assemblées Régionales ont pour but de :

- (1) déterminer les programmes et les projets de la Région en accord avec le programme décidé par l'Assemblée Mondiale,
- (2) revoir le travail des Régions et déterminer les activités futures,
- (3) désigner à l'échéance un candidat à la Vice-Présidence Régionale.

11. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

11.1 Des Commissions et des Groupes de travail peuvent être mis en place par l'Assemblée Mondiale en tant que de besoin. Chaque Commission ou Groupe de travail doit comporter au moins un membre du Comité Exécutif.

11.2 Les Commissions et les Groupes de travail délivrent des rapports au Président Mondial lequel les soumet à l'approbation de l'Assemblée Mondiale.

12. SURVEILLANCE ET RÈGLEMENTS

12.1 L'Assemblée Mondiale établit et modifie les Règlements de l'OMEP.

12.2 L'Assemblée Mondiale examine toute violation des Statuts et des Règlements de l'OMEP.

13. REPRÉSENTATION AU SEIN DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

13.1 Les Représentants de l'OMEP auprès du siège de l'UNESCO, l'UNICEF et d'autres organisations internationales ou régionales sont désignés par le Comité Exécutif et leur nomination est approuvée par l'Assemblée Mondiale.

13.2 Les Représentants de l'OMEP auprès de l'UNESCO, de l'UNICEF ou d'autres organisations internationales doivent présenter des rapports annuels et informer le Président Mondial et leur Vice-Président Régional des événements à venir.

13.3 Les dépenses liées à cette tâche peuvent être remboursées par l'OMEP sur production de justificatifs.

14. RECETTES

Les recettes annuelles de l'OMEP se composent :

- 14.1 des cotisations de ses Membres,
- 14.2 des subventions reçues de tout État, État fédéral ou fédéré, organisation d'États, commune, établissement public, organisation non gouvernementale, organisation

Avril 2006
ugm_ugm_fl

internationale, et plus généralement de toute personne, entité ou groupement, de droit public ou de droit privé, investi de prérogatives de puissance publique,

- 14.3 du produit des donations et des *sponsoring*,
- 14.4 du produit des ventes et des rétributions perçues pour service rendu, y compris les séminaires internationaux et les publications.

15. COMPTABILITE

- 15.1 Le Trésorier Mondial est élu par l'Assemblée Mondiale pour une durée d'un exercice renouvelable.
- 15.2 Il est chargé de tenir une comptabilité faisant apparaître annuellement un compte de résultat, un bilan et une annexe. Il procède à l'établissement des comptes de l'OMEP.
- 15.3 Le Comité Exécutif arrête dans les deux (2) mois précédant la tenue de l'Assemblée Mondiale les comptes de l'exercice précédent et les soumet à l'approbation de l'Assemblée Mondiale.
- 15.4 Chaque Comité National doit tenir une comptabilité distincte qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'OMEP.
- 15.5 Les dépenses du Président Mondial font l'objet d'un budget spécifique.
- 15.6 Aucun excédent dégagé par l'OMEP ne sera distribué ou remboursé à ses Membres sous quelque forme que ce soit. La partie des excédents de ressources qui n'est pas nécessaire au fonctionnement de l'OMEP est reportée sur l'exercice suivant.
- 15.7 Les délibérations du Comité Exécutif relatives aux acquisitions, échanges et aliénations d'immeubles nécessaires au but poursuivi par l'OMEP, constitutions d'hypothèques sur lesdits immeubles, baux excédant neuf années, aliénations de biens rentrant dans la dotation et emprunts doivent être approuvées par l'Assemblée Mondiale.

16. MODIFICATIONS DES STATUTS

- 16.1 Les présents Statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Mondiale sur la proposition du Comité Exécutif, par un vote des deux tiers (2/3) des Comités Nationaux ayant le droit de vote.
- 16.2 Les propositions de modifications sont inscrites à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Mondiale, lesquelles doivent être envoyées au Président Mondial au moins quatre (4) mois, et à tous les Comités Nationaux au moins deux (2) mois précédant la tenue de l'Assemblée Mondiale. L'Assemblée Mondiale doit se composer du quart (1/4) au moins des Comités Nationaux ayant le droit de vote. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée Mondiale est convoquée de nouveau (par convocation adressée à tous les Membres de l'OMEP), mais à quinze (15) jours au moins d'intervalle, et cette fois, peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des Comités Nationaux présents ou représentés.

Avril 2006
ugm_ugm_fl

17. **DISSOLUTION**

- 17.1 L'Assemblée Mondiale, appelée à se prononcer sur la dissolution de l'OMEP et convoquée spécialement à cet effet dans les conditions prévues à l'article précédent, doit comprendre, au moins, la moitié plus un des Comités Nationaux. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée Mondiale est convoquée de nouveau (par convocation adressée à tous les Membres de l'OMEP), mais à quinze (15) jours au moins d'intervalle, et cette fois, peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des Comités Nationaux présents ou représentés.
- 17.2 Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité de deux tiers (2/3) des Comités Nationaux présents ou représentés.
- 17.3 En cas de dissolution, l'Assemblée Mondiale désigne un ou plusieurs commissaires, chargés de la liquidation des biens de l'OMEP. Elle attribue l'actif net à une ou plusieurs associations ou organisation internationale ou régionale poursuivant des buts analogues.

* * *

Avril 2006
ugm_ugm_fl

C. Inscription de l'OMEP au répertoire SIRENE (statuts déposés à Paris)



Service Info Sirene
09 72 72 6000
prix d'un appel local

Service Statistique
Répertoire SIRENE

SITUATION AU REPERTOIRE SIRENE

A la date du 23/09/2021

Description de l'entreprise	Entreprise active depuis le 21/03/1996
Identifiant SIREN	449 109 610
Identifiant SIRET du siège	449 109 610 00013
Dénomination	ORGANISATION MONDIALE EDUCAT PRESCOLAIRE
Catégorie juridique	9220 - Association déclarée
N° RNA ¹	W751023325
Activité Principale Exercée (APE)	94.99Z - Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire
Appartenance au champ de l'ESS ²	Oui

Description de l'établissement	Etablissement actif depuis le 21/03/1996
Identifiant SIRET	449 109 610 00013
Adresse	190 RUE D ALESIA 75014 PARIS 14
Activité Principale Exercée (APE)	94.99Z - Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire

1 : Répertoire National des Associations

2 : Economie Sociale et Solidaire

Important : A l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret n°2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités françaises et de produits, paru au JO du 30 décembre 2007).

Avertissement : Aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation.

REPUBLIQUE FRANCAISE

D. Rapports annuels de l'OMEP

Rapport 2023

- En français : <https://omepworld.org/wp-content/uploads/2024/07/OMEP-Annual-Report-2023-FR.pdf>
- En anglais : <https://omepworld.org/wp-content/uploads/2024/07/OMEP-Annual-Report-2023-ENG.pdf>

Rapport 2024

- En français : <https://omepworld.org/wp-content/uploads/2025/07/AnnualReport2024FR.pdf>
- En anglais : <https://omepworld.org/wp-content/uploads/2025/07/Annual-Report-2024-ENG.pdf>

E. États financiers 2023 et 2024

6. Rapport de la trésorière mondiale 2023

6.1. À propos des revenus 2023

REVENUS 2023	PROJECTION	DONNÉES
2022 BALANCE CARRIED OVER	USD-	USD 54,069.01
1- COTISATION DE MEMBRES	USD 34,900.00	USD 26,755.92
2- DROIT D'AUTEURS SPRINGER	USD 4,000.00	USD 3,623.59
3- CONFÉRENCE MONDIALE	USD-	USD -
4- CONFÉRENCE RÉGIONALE	USD 6,000.00	USD 2,277.35
5- DONS / COLLECTE DE FONDS PAHO, UNESCO PP*	USD 31,000.00	USD 19,965.14
6- AUTRES REVENUS/ INTÉRÊTS BANCAIRES	USD 400.00	USD 2.71
Total**	USD 76,300.00	USD 86,728.58

*Le revenu total ne comprend pas le financement externe de l'OPS, UNESCO PP dans le point 5. Veuillez-vous référer à l'explication ci-dessous pour plus de détails.

** Revenus Totaux: Excédent 2022 + Revenus 2023 – 5-Donations/Fonds externes.

REVENUS DESTINÉS AUX PROJETS SPÉCIFIQUES 2023	PROJECTIONS	DONNÉES
PAHO	USD 7,000	USD 6,975.18
UNESCO PP	USD 13,000	USD 12,989.96

6.1.1. Cotisation annuelle

La principale source de revenus de l'OMEP provient des cotisations annuelles. Dans le budget 2023, il a été proposé de percevoir la totalité de la cotisation annuelle, soit 34 900 USD. Cependant, seuls 66,2 % des comités nationaux (47 sur 71) ont payé la cotisation annuelle. Par conséquent, la collecte finale pour 2023 s'est élevée à 26 295,92 USD. Les comités de Nouvelle-Zélande, d'Australie et du Canada ont soutenu la cotisation annuelle.

L'OMEP est en train d'examiner le nombre de comités réellement actifs, car certains de ceux qui figurent dans le pourcentage de non-paiement n'ont pas payé ou n'ont pas présenté de rapport depuis plusieurs années, de sorte qu'ils devraient être officiellement désenregistrés et ne plus avoir ce revenu dans le budget prévisionnel.

La cotisation annuelle a été perçue par l'intermédiaire des banques et de PayPal. Seize comités nationaux ont payé via PayPal et trente et un comités nationaux ont payé par banque.



6.1.2. Droits d'auteur Springer

Les redevances de droits d'auteur pour Springer en 2022 ont été reçues en avril 2023, pour un montant total de 3 623,59 USD.

6.1.3. Conférence mondiale

En 2023, seule l'Assemblée mondiale s'est tenue virtuellement, la Conférence mondiale n'ayant pas eu lieu. Il n'y a donc pas eu de recettes.

6.1.4. Conférences régionales

Les recettes des conférences Europe et Asie-Pacifique se sont élevées à 2 277,35 USD. L'Europe a transféré 577,35 USD et l'Asie-Pacifique 1700,00 USD.

6.1.5. Dons/financements externes

La collecte de fonds a été infructueuse. Aucun don n'a été reçu en 2023.

Au cours de l'année 2023, la Présidence mondiale a réalisé un projet avec l'OPS avec un revenu de 7.000,00 USD. L'argent a été utilisé pour payer les consultants et les spécialistes qui ont participé, et un solde a été laissé pour financer les frais de voyage de la spécialiste Betzabé Butron (conseillère régionale indépendante en santé de l'enfant, retraitée de l'OPS), qui sera l'un des principaux orateurs de la WAC 2024 à Bangkok.

Les fonds reçus du Programme de participation de l'UNESCO ont été utilisés pour couvrir les actions menées dans le cadre du projet dans 5 pays africains, pour un total de 12 989,96 USD.

6.1.6. Autres revenus/intérêts bancaires

La banque ne génère que 2,71 USD de revenus. Il n'est pas possible d'attendre des intérêts de la banque avec le compte courant.

6.1.7. Revenu pour les financements externes 2023 : paho, unesco pp

Sur les 7 000 USD de l'OPS, 6 975,18 USD ont été reçus en raison de frais bancaires.

De même, pour le financement du Programme de participation de l'UNESCO, 12 989,96 USD ont été reçus au lieu de 13 000,00 USD.

6.2. Vers les DÉPENSES 2023

DÉPENSES	PROJECTION	DONNÉES
1- Dépenses du Comité Exécutif		
1.1 PAIEMENT RÉGULIER POUR LA PRÉSIDENTE MONDIALE	USD 18,000.00	USD 17,385.00
1.2 VICE-PRÉSIDENTES RÉGIONALE ET TRÉSORIÈRE MONDIALE	USD 7,000.00	USD -
2- Secrétariat mondial		
2.1 SITE WEB	USD 2,000.00	USD 1,130.00
2.2 FRAIS DE BUREAU	USD 7,500.00	USD 7,346.00
2.3 ÉDITION DE LA REVUE : TDP	USD 1,000.00	USD 700.00
2.4 ÉQUIPE DU SECRÉTARIAT MONDIAL	USD 8,000.00	USD 8,000.00
3- Représentations		
3.1 REPRÉSENTANTS	USD 3,000.00	USD 60.00

3.2 ADHÉSIONS	USD 4,000.00	USD 3,530.00
4- Dépenses de l'Assemblée mondiale		
4.1 FRAIS DE VOYAGE DE L'EXCO	USD -	USD -
4.2 FRAIS DE VOYAGE SECRÉTARIAT	USD -	USD -
4.3 ÉDITION ET IMPRESSION DE L'ORDRE DU JOURS, DU RAPPORT ANNUEL, ETC.	USD 3,000.00	USD 2,550.00
4.4 FRAIS DE VOYAGE DES REPRÉSENTANTS	USD -	USD -
5- Projets mondiaux		
5.1 PRIX EDD	USD -	USD -
5.2 PLAN DE COMMUNICATION	USD 5,000.00	USD 5,000.00
5.3 COÛT D'EXPLOITATION WEBINAIRES	USD 3,000.00	USD 3,100.00
5.4 ABONNEMENT ANNUEL À SPRINGER 2023	USD 2,800.00	USD 2,698.50
6- Projets occasionnels		
6.1 DÉCENNIE DE L'EPPE	USD 2,000.00	USD 1,434.85
6.2 75^E ANNIVERSAIRE DE L'OMEP	USD 1,500.00	USD 1,500.00
7- Frais bancaires		
FRAIS BANCAIRES	USD -	USD 1,161.71
FRAIS PAYPAL	USD -	USD 426.50
Total	USD 67,800.00	USD 56,022.56

FRAIS DESTINÉS AUX PROJETS SPÉCIFIQUES 2023	PROJECTION	DONNÉES
PAHO	USD -	USD 4342.00
UNESCO PP	USD 13,000.00	USD 13,000.00

PRÊT POUR LA WAC 2024	PROJECTION	DONNÉES
OMEP THAILAND	USD -	USD 9,000.00

6.2.1. Dépenses du comité exécutif

1.1 Paiement habituel pour la présidente mondiale : En 2023, la présidente mondiale a couvert les coûts des postes budgétaires liés à l'élaboration d'initiatives clés et de stratégies de communication, à la participation à diverses réunions en tant que président mondial, à l'équipe professionnelle du secrétariat et à d'autres projets. Les dépenses de cette année ont été légèrement plus élevées que celles de l'année dernière, mais n'ont pas dépassé le budget.

La présidente mondiale a participé à la réunion de Paris, en France, aux conférences de l'OMEP Europe et de l'OMEP Amérique latine, ainsi qu'à la conférence générale de l'UNESCO et à d'autres missions. La présidente mondiale a assisté à la conférence de l'OMEP Asie-Pacifique, mais n'a pas pu y participer en raison d'autres circonstances. Contrairement aux années précédentes de pandémie et de post-pandémie, cette année a été marquée par de nombreux voyages et réunions personnels auxquels le président mondial a participé. Total des frais encourus **17.385,00 USD**

1.2. Vice-présidents régionaux et trésorière mondiale. En 2023, aucune dépense n'a été enregistrée.

6.2.2. Secrétariat mondial

2.1 Page web : Utilisé pour la maintenance de la page web. Le montant total est de **1 130,00 USD**.

2.2. Frais de bureau : comprennent les traductions, l'impression, la papeterie, etc. Le montant total est de **7 346,00 USD**.

2.3. Édition du journal de l'OMEP : Le TIP comprend les frais d'édition et de conception de la publication. Total **700,00 USD**.

2.4. Équipe du secrétariat : paiements pour services professionnels. 8 000,00 USD. Le montant a augmenté de 2000,00 USD par rapport à l'année dernière. Conformément à la demande de la présidence, l'allocation pour le budget 2023 a été approuvée en raison de la charge de travail élevée.

6.2.3. Représentations

3.1. Représentants : En 2023, aucune dépense n'a été enregistrée.

3.2. Adhésions : cotisations payées pour les adhésions à la CAMPAGNE MONDIALE POUR L'ÉDUCATION, CoNGO, Eurochild, CLADE, UNESCO pour un total de **3 530,00 USD**.

6.2.4. Dépenses de l'Assemblée mondiale

L'Assemblée mondiale de juillet 2023 s'est tenue virtuellement, il n'y a donc pas eu de frais de déplacement. Les dépenses concernaient les documents, la traduction, l'impression, etc. Le total s'élève à **2 550,00 USD**.

6.2.5. Projets mondiaux

5.1. Prix ESD : En 2023, l'EDD n'a pas eu de dépenses, car l'Assemblée mondiale s'est tenue virtuellement et un nouvel appel a été lancé pour 2024.

5.2. Plan de communication. Gestion et équipe du plan annuel pour un total de USD 5'000.00.

5.3. Frais de fonctionnement du webinaire. Réalisation de la série de séminaires OMEP 2023 pour un montant total de 3 100,00 USD.

5.4. Springer : payé sur la cotisation annuelle totale de 2 698,50 USD.

6.2.6. Projets occasionnels

La présidente mondiale a participé à une conférence à Kingston, en Jamaïque, où elle a présenté "DECADE FOR EARLY CHILDHOOD CARE AND EDUCATION", pour un montant total de **1 434,85 USD**.

L'OMEP a élaboré une stratégie de communication pour célébrer son 75e anniversaire, dont le coût total s'est élevé à **1 500,00 USD**.

Les fonds reçus de l'OPS ont été utilisés pour préparer les documents contractuels, payer les consultants et fournir un soutien, pour un total de 4 342,00 USD.

Les fonds reçus de l'UNESCO PP ont été utilisés pour couvrir les actions menées dans le cadre du projet dans 5 pays africains, pour un total de 13 000,00 USD.

6.2.7. Frais bancaires

Ces dépenses comprennent les frais liés aux virements bancaires et aux transactions PayPal. En ce qui concerne les comptes bancaires, nous disposons actuellement d'un compte en won coréens, d'un compte en dollars et d'un compte en euros. L'utilisation d'un compte en won coréen a pour but de faciliter les transactions par carte de débit. Cependant, l'utilisation simultanée des comptes en won coréen et en dollar entraîne des divergences dues aux différences de taux de change.

Lors d'un virement à partir d'un compte en dollars, les frais de l'expéditeur pour s'assurer que le destinataire reçoit le montant total s'élèvent à 20,00 USD par transaction. En outre, les frais bancaires varient de 7,86 USD à 11,23 USD en fonction du montant. Par conséquent, des frais totaux de 1 161,71 USD ont été payés de juin à décembre, comme suit : (Compte en USD) Juin 13,93 USD, Juillet 92,95 USD, Août 176,53 USD, Septembre 200,65 USD, Octobre 63,21 USD, Novembre 377,18 USD, et Décembre 143,06 USD. (Compte en Euro) Septembre 80,27 USD.

Dans le cas de PayPal, les frais de transaction sont déterminés en fonction du montant reçu. Nous avons payé des frais d'un montant total de 441,00 USD comme suit : Juillet 133,06 USD, Septembre 209,70 USD, Octobre 18,31 USD, Décembre 51,5 USD, et Janvier 28,43 USD. Cependant, nous n'avons pas inclus les frais de PayPal dans les dépenses car ils sont déjà inclus dans le montant du dépôt. En outre, au cours du processus de transfert des soldes PayPal sur le compte bancaire de l'OMEP, environ 426,5 USD ont été encourus en raison de la conversion des USD en KRW.

6.2.8. Prêt WAC 2024

9 000 USD ont été prêtés à OMEP Thaïlande pour la préparation du WAC et seront restitués à OMEP Monde à la fin de l'événement.

6.3. L'état général:

BILAN 2023

2022 BALANCE CARRIED OVER	USD 54,069.01
REVENUS 2023	USD 86,728.58
DÉPENSES 2023	USD 56,022.56
PRÊT POUR LE WAC OMEP THAÏLANDE 2024	USD 9,000.00
DIFFÉRENCE ENTRE REVENUS ET DÉPENSES	USD 21,706.02

BILAN 2023

SOLDE OUVERT DE LA BANQUE * (17/5/2023)	USD 40,867.71
SOLDE TOTAL (25/1/2024) BANQUE + PAYPAL	USD 21,706.02

NOTES

- **Note 1** : La trésorière précédente a transféré un total de 53 867,71 USD en trois transferts (mai, août et septembre). Le solde au début du compte bancaire s'élevait à 40 867,71 USD. Le montant total des transferts ne comprend pas 13 000 USD, qui sont des fonds du PP de l'UNESCO.
- **Note 2** : Le solde final a été établi au 25 janvier. Ceci a été fait pour tenir compte des cotisations de 2023 qui n'ont pas été payées en 2023 et qui continuent d'être payées

en 2024. Veuillez noter que les montants gérés séparément par le PP de l'UNESCO et l'OPS n'ont pas été inclus dans le solde final.

LES COMMENTAIRES FINAUX :

C'était l'année de la transmission de la trésorerie mondiale et cela a impliqué beaucoup de difficultés pour mettre de l'ordre dans la gestion des comptes dans un nouveau pays, mais cela a été réalisé grâce au travail acharné et au dévouement de l'ancienne trésorerie mondiale, de l'actuelle trésorerie mondiale et du secrétariat mondial. Nous avons également essayé de reconstruire et d'exprimer un bilan clair et facile à interpréter pendant la transition.

En ce qui concerne 2023, nous constatons que 66,2% des comités nationaux ont rempli leurs obligations constitutionnelles en payant la cotisation annuelle pour 2023. Nous apprécions les contributions solidaires de certains comités (Nouvelle-Zélande, Australie et Canada) qui ont également pris en charge le paiement des cotisations de ceux qui avaient des difficultés à satisfaire aux exigences.

En 2024, il est impératif que les comités s'acquittent de leurs obligations financières en versant l'intégralité des paiements à temps, c'est-à-dire en mars et en avril. Cela est essentiel pour financer de manière adéquate les dépenses liées à l'Assemblée mondiale et au Congrès mondial de Bangkok.

Après un examen détaillé des recettes et des dépenses, il apparaît que l'inclusion de la catégorie des dons dans la section des recettes est inappropriée, compte tenu de l'absence de dons au cours des dernières années. Il est recommandé d'éliminer cette catégorie et de procéder à des ajustements plus précis du budget.

Après examen, il est devenu évident que notre équilibre financier n'est pas maintenu. Les résultats révèlent que les dépenses dépassent les recettes, ce qui exige une attention immédiate. Il est essentiel de rectifier ce déséquilibre pour assurer la viabilité financière. Par exemple, les dons ont été exclus du calcul des revenus, et le financement externe fonctionne indépendamment du budget de l'OMEP, et tous les revenus sont ou seront utilisés.

Pour remédier à cette situation, nous devons nous concentrer sur l'expansion des flux de revenus et sur l'exploration de méthodes permettant de réduire les dépenses dans différentes catégories. Cette stratégie devrait être reflétée sans équivoque dans le budget 2024.

Je propose un examen approfondi de nos pratiques financières actuelles, l'identification des domaines de réduction des dépenses et la mise en œuvre de mesures visant à accroître les revenus. Ces ajustements seront clairement définis dans les prochains budgets afin de garantir la responsabilité fiscale.

Nous continuerons à gérer les dépenses de manière efficace et à communiquer de manière transparente afin d'assurer le développement continu de l'organisation

SoonHwan Kim

Trésorerie mondiale de l'OMEP

6. États financiers d'OMEP 2024 - Rapport de la trésorière mondiale

6.1. À propos des FONDS 2024

FONDS 2024	PROJETÉ	FACTURÉ
REVENUS ANNUELS DE L'OMEP		
1- COTISATION DE MEMBRES	USD 34,900.00	USD 28,611.86
2- COPYRIGHT SPRINGER	USD 4,000.00	USD 4,378.09
3- CONFÉRENCE MONDIALE	USD 4,000.00	USD 3,945.00
3.1- CONFÉRENCE MONDIALE – REMBOURSEMENT DU PRÊT	USD 9,000.00	USD 9,000.00
4- CONFÉRENCES RÉGIONALES	USD 3,000.00	USD 1,175.00
5- DONS / FONDS EXTERNES		
5.1-OPS	-	USD 185.00
5.2- LEGS DE DOROTHY *	-	USD 12,868.44
5.2- LEGS DE DOROTHY *	USD 400.00	USD 3,783.96
REVENU 2024	USD 55,300.00	USD 51,078.91
7. SOLDE RAPPORTÉ 2023	-	USD 21,706.22
5.2- LEGS DE DOROTHY *		USD 72,785.13

*L'héritage legs de Dorothy Selleck n'est pas inclus dans le total des revenus de 2024, ni dans le total des fonds pour 2024, car il sera géré séparément.

COTISATION ANNUELLE

La principale source de revenus de l'OMEP est la cotisation annuelle. Dans le budget 2024, les recettes prévues au titre des cotisations annuelles s'élevaient à 34 900 USD. Cependant, seuls 70,92 % des comités nationaux (56 sur 79) ont rempli leur obligation, ce qui s'est traduit par une collecte totale de 28 611,86 USD. Les comités d'Australie, de Norvège, de Slovaquie et du Canada ont soutenu cet effort en versant des cotisations de solidarité.

L'OMEP examine actuellement le statut des comités qui n'ont pas été actifs ou qui n'ont pas payé leurs cotisations depuis plusieurs années. Ces comités pourraient être officiellement radiés afin de garantir une projection plus précise des revenus dans les budgets futurs.

Les cotisations annuelles ont été collectées par virement bancaire, par PayPal et en espèces. Plus précisément, trente comités nationaux ont payé par l'intermédiaire de banques, vingt-quatre par PayPal et deux en espèces.

Afin d'améliorer la stabilité financière et l'efficacité opérationnelle, l'OMEP mettra en œuvre un calendrier révisé de collecte des cotisations à partir de 2025. La période de collecte aura dé-



sormais lieu en janvier, avec une période de transition de 2025 à 2027 pour aider les comités à s'adapter à ce changement.

COPYRIGHT SPRINGER

En 2024, les droits d'auteur de Springer pour 2023 ont été reçus en avril, pour un montant de 4 155,55 euros. Une fois converti, ce montant a contribué à hauteur de 4 378,09 USD aux fonds de l'OMEP.

CONFÉRENCE MONDIALE

La Conférence Mondiale 2024 s'est tenue à Bangkok, en Thaïlande. Le revenu total généré par la conférence s'est élevé à 3 945 USD, qui ont été transférés sur le compte mondial de l'OMEP. En outre, l'OMEP Bangkok a remboursé l'argent emprunté pour l'organisation du WAC 2024 : 9 000 USD.

CONFÉRENCES RÉGIONALES

La Conférence européenne de l'OMEP 2024 a généré des recettes d'un montant total de 1 175 USD, qui ont également été transférées sur le compte mondial de l'OMEP.

DONS/FONDS EXTERNES

En 2024, 185 USD provenant du solde du projet OPS ont été alloués à l'OMEP. En outre, le legs de Dorothy a contribué à hauteur de 12 868,44 USD aux fonds de l'OMEP. Toutefois, ce montant est destiné exclusivement à des projets futurs et n'est pas inclus dans le budget opérationnel général de l'OMEP.

AUTRES REVENUS/INTÉRÊTS BANCAIRES

En 2024, il y a eu 3 783,96 USD d'autres revenus, qui comprennent les cotisations des années précédentes (à l'exclusion des cotisations de 2024) et les transferts résultant de la réconciliation des comptes par la trésorière précédente.

6.2. À propos des DÉPENSES 2024

DÉPENSES	PROJETÉ	FACTURÉ
1- Dépenses du Comité exécutif		
1.1 BUDGET RÉGULIER DE LA PRÉSIDENTE MONDIALE	USD 18,000.00	USD 12,741.50
1.2 VICE-PRÉSIDENTS RÉGIONAUX ET TRÉSORIÈRE MONDIALE	USD -	USD -
2- Secrétariat Mondial		
2.1 SITE WEB	USD 2,000.00	USD 2,010.00
2.2 DÉPENSES DU BUREAU	USD 5,500.00	USD 4,729.36
2.3 ÉDITION DE LA REVUE OMEP : TIP	USD 1,000.00	USD 200.00
2.4 ÉQUIPE DU SECRÉTARIAT	USD 8,000.00	USD 8,000.00
3- Représentations		
3.1 REPRÉSENTANTS	USD -	USD -
3.2 ADHÉSIONS	USD 3,000.00	USD 2,750.00

4- Dépenses de l'Assemblée Mondiale		
4.1 FRAIS DE VOYAGE DE L'EXCO	USD 7,000.00	USD 6,356.83
4.2 FRAIS DE VOYAGE DU SECRÉTARIAT	USD -	USD -
4.3 EDITION ET IMPRESSION DU RAPPORT ANNUEL, DE L'AGENDA, ETC.	USD 2,000.00	USD 2,120.00
4.4 FRAIS DE VOYAGE DES REPRÉSENTANTS	USD 3,000.00	USD 2,034.00
5- Projets mondiaux		
5.1 PRIX EDD	USD 3,600.00	USD 2,400.00
5.2 PLAN DE COMMUNICATION	USD 5,000.00	USD 5,000.00
5.3 COÛT DE FONCTIONNEMENT DES WEBINAIRES	USD 3,000.00	USD -
5.4 ABONNEMENTS ANNUELS À SPRINGER 2023	USD -	USD -
6- Projets occasionnels		
6.1 DÉCENNIE EPPE	USD 2,000.00	USD 940.00
7- Dépenses bancaires		
DÉPENSES BANCAIRES	USD -	USD 1,074.44
TOTAL	USD 63,100.00	USD 50,356.13

DÉPENSES DU COMITÉ EXÉCUTIF MONDIAL

Budget régulier de la Présidente Mondiale

En 2024, la Présidente Mondiale a couvert les coûts des postes budgétaires liés au développement d'initiatives clés et de stratégies de communication, à la participation à diverses réunions, à la consultation professionnelle, etc.

La Présidente mondiale a participé à des réunions à Paris, en Arménie, en Jamaïque, au Brésil et à d'autres missions en tant que représentante/partenaire de l'OMEP, de la CME et de l'UNESCO, entre autres. Le montant total des dépenses s'élève à 12 741,50 USD.

Vice-Présidences Régionales et Trésorière Mondiale

Aucune dépense n'a été enregistrée dans cette catégorie en 2024.

SECRÉTARIAT MONDIAL

Maintenance du site web : Les dépenses liées à la maintenance du site web de l'OMEP se sont élevées à 2 010,00 USD.

Frais de bureau : Comprend les frais de traduction, d'impression, de papeterie et de matériel connexe, pour un montant de 4 729,36 USD.

Édition de la revue de l'OMEP : La conception et l'édition de la publication ont été prises en charge, pour un montant total de 200,00 USD.

Équipe du secrétariat : Les paiements pour les services professionnels se sont élevés à 8 000,00 USD.

REPRÉSENTATIONS

Représentants : Aucune dépense n'a été enregistrée dans cette catégorie en 2024.

Adhésions : Les cotisations des membres de la Campagne mondiale pour l'éducation se sont élevées à 2 750,00 USD.

DÉPENSES DE L'ASSEMBLÉE MONDIALE

Frais de voyage du Comité exécutif : couverture des frais de voyage des membres du Comité exécutif participant à l'Assemblée mondiale à Bangkok, pour un montant de 6 356,83 USD.

Frais de voyage du Secrétariat : Aucune dépense n'a été engagée dans cette catégorie en 2024.

Édition et impression : Comprend les coûts de préparation et d'impression du rapport annuel, des ordres du jour et des documents connexes, pour un montant de 2 120,00 USD.

Frais de voyage des représentants : Collaboration pour les frais de voyage des représentants participant à l'Assemblée mondiale, d'un montant de 2 034,00 USD.

PROJETS MONDIAUX

Prix EDD : Quatre lauréats ont participé à la conférence mondiale et y ont présenté leurs travaux, ce qui a entraîné des dépenses totales de 2 400,00 USD.

Plan de communication : Gestion du plan de communication annuel, avec des dépenses totales de 5 000,00 USD.

Coûts de fonctionnement des webinaires : Aucune dépense n'a été enregistrée dans cette catégorie en 2024.

Springer : En raison d'un nouvel accord, aucune dépense n'a été enregistrée pour l'abonnement à Springer en 2024.

PROJETS OCCASIONNELS

Décennie pour l'éducation et la protection de la petite enfance : Les dépenses totales pour ce projet se sont élevées à 940,00 USD.

FRAIS BANCAIRES

L'OMEP gère actuellement des comptes en won coréens, en dollars américains, en euros et en livres. Le compte en won coréen facilite les transactions par carte de débit. Cependant, la gestion simultanée de plusieurs devises a entraîné des divergences dues aux différences de taux de change. Les frais de transfert bancaire sont couverts par l'OMEP et le total des intérêts bancaires encourus en 2024 s'élevait à 1 074,44 USD.

6.3. Statut Général

FONDS 2024

2023 SOLDE REPORTÉ	USD 21,706.02
2024 REVENU	USD 51,078.91
2024 DÉPENSES	USD 50,356.13
SOLDE TOTAL (31 DÉCEMBRE 2024)	USD 22,429.00

Remarque 1 : Les FONDS 2024 sont calculés en combinant la différence entre les REVENUS 2024 et les DÉPENSES 2024 avec le solde 2023 reporté pour déterminer le solde final.

Remarque 2 : Ce solde final n'inclut pas les financements externes ou les dons, tels que le legs de Dorothy.

6.4. Commentaires finaux

En 2024, le Comité exécutif s'est attaché à relever les défis financiers de l'OMEP tout en se préparant à faire face aux incertitudes futures. L'une des principales priorités était de main-

tenir un solde de réserve de 20 000 USD comme filet de sécurité financier pour préserver la stabilité et la résilience de l'organisation face à des circonstances imprévues. Cet objectif a été convenu lors de l'Assemblée mondiale de Bangkok afin qu'il puisse être finalisé avant la fin de l'année 2025.

Heureusement, cet objectif a été atteint en 2024, un an plus tôt que ce qui avait été convenu à l'origine, et il doit rester un objectif constant à l'avenir.

Cette année, le budget 2024 a été mis en œuvre sans l'approbation formelle de l'Assemblée mondiale, ce qui a posé des défis supplémentaires. Malgré cela, la Présidente et les membres de l'EXCO ont travaillé sans relâche pour surmonter ces difficultés et veiller à ce que la gestion financière de l'organisation reste stable et efficace.

Nous remercions sincèrement les comités qui soutiennent constamment la mission de l'OMEP. Votre dévouement et vos contributions jouent un rôle crucial dans le renforcement de notre travail commun. Nous souhaitons également remercier tout particulièrement ceux qui illustrent l'esprit de solidarité en aidant d'autres comités dans les moments difficiles.

Pour l'avenir, nous restons déterminés à assurer la viabilité financière en gérant les dépenses avec prudence, en développant les sources de revenus et en garantissant la transparence de toutes les pratiques financières. Grâce à un effort collectif et à une vision commune, nous sommes confiants dans la croissance et le développement continus de l'OMEP.

SoonHwan Kim

Trésorière Mondiale de l'OMEP

F. Programmes des congrès mondiaux (Bangkok 2024, Bologne 2025)



Lien : <https://www.omepfrance.fr/publications-et-ressources/publications-omep-mondiale/conferences-et-assemblees-mondiales>



Lien : <https://www.omepfrance.fr/publications-et-ressources/publications-omep-mondiale/conferences-et-assemblees-mondiales>

G. Rapports spécifiques sur l'action de l'OMEP auprès de l'UNESCO

L'OMEP à l'UNESCO Rapport sur les activités de l'OMEP en 2023/2024

4- Promotion du programme de développement de l'UNESCO

- Communication sur les activités de l'OMEP auprès de l'UNESCO lors de la conférence européenne OMEP de Limassol ;
- Blog sur l'OMEP et l'UNESCO sur le site de l'OMEP-Mondiale ;
- Publications concernant l'UNESCO sur le site de l'OMEP-France (17 articles en 2023) et les réseaux sociaux compte d'OMEP-France : LinkedIn (1/7 posts en 2023 ; 6/11 de janvier à février 2024 ; 52 abonnés en mars 2024, 90 en juin 24) et Facebook (1/5 posts en 2023 ; 5/7 posts entre janvier et février 2024 ; 15 abonnés ; 25 en juin 24) ;
- Présence/participation des représentants OMEP aux différentes réunions institutionnelles en présentiel ou en distanciel organisées par les ONG partenaires, le comité de liaison des ONG, les secteurs de l'UNESCO, le secrétariat de l'UNESCO
- Modération d'événements (Gilles au 15^{ème} forum sur le changement des mentalités) prise de parole dans des séminaires mondiaux (Mercedes), point focal pour un groupe d'ONG sur la paix et événement parallèle (Lisbeth).
- Participation au lancement du rapport sur le suivi de la déclaration de Tachkent, « Le droit à une base solide » et aux deux journées de suivi.

5- Participation aux activités organisées par l'UNESCO

Réunions intergouvernementales appropriées aux travaux du Conseil.

Contributions aux réunions et documents finaux ou rapports ; déclarations orales et écrites ; proposition de points à l'ordre du jour ; et l'organisation de réunions parallèles d'ONG ou d'événements parallèles, entre autres.

Précision dans l'énumération des activités : Chaque référence à une conférence ou à une réunion doit indiquer le titre officiel de la réunion (sans acronymes ni abréviations), l'agence ou le bureau des Nations Unies organisant la réunion, le lieu où elle a eu lieu (ville et pays) et la date exacte de la réunion. Veuillez indiquer la nature de votre participation (c.-à-d. assister à une réunion, participer à des consultations ou à des tables rondes, contribuer à un rapport, etc.) et le titre ou le sujet de tout document, contribution ou déclaration présenté par votre organisation lors de l'événement.

- « Journée internationale de la langue maternelle » – 21 février 2023, sur le thème de « L'éducation multilingue, une nécessité pour transformer l'éducation » ; en distanciel, compte-rendu sur le site de l'OMEP-France ;
- Webinar UNESCO – 17 Avril 2023 – « La liberté d'expression comme guide de tous les autres droits humains » ;
- Travaux préparatoires à la révision de la Recommandation sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales » de 1974 (du 30 mai au 2 juin 2023) ;
- « Journée mondiale contre le travail des enfants » lors de la 111^{ème} session de la conférence internationale du travail sur le thème de la « Justice sociale pour tous : comment

mettre fin au travail des enfants » - 12 juin 2023 ; en distanciel compte-rendu sur le site d'OMEP-France

- Intervention lors de l'atelier à huis-clos sur « Clarifier le cadre juridique des droits à l'EAJE : composants-clefs et obligations », organisé par le secteur éducation de l'Unesco - Distanciel, 20 juillet 2023 ;
- Participation au lancement du rapport mondial de suivi sur l'éducation sur la technologie et l'éducation (GEM 2023) qui s'est tenu à Montevideo (Uruguay) – Panel de haut niveau - En distanciel, 26 juillet 2023 ;
- Participation à la réunion préparatoire (1^{er} septembre 2023) puis au comité de pilotage du 15^{ème} Forum des ONG le 18 octobre sur le thème « Transformer les mentalités » ;
- Participation à une réunion ouverte pour la préparation du forum sur la culture, organisé par le Comité de Liaison des ONG - Distanciel, 8 septembre 2023 ;
- Participation et intervention à la préparation de la 42^{ème} conférence générale de l'UNESCO par le comité de liaison des ONG – Distanciel, 2 octobre 2023 ;
- Participation à la journée mondiale des enseignants (Distanciel le 5 octobre 2023)
44 millions d'enseignants supplémentaires doivent être recrutés d'ici 2030 pour atteindre les objectifs mondiaux en matière d'éducation ;
- Participation au comité sur les partenaires non gouvernementaux du Conseil exécutif (217^e session) et intervention de Lisbeth Gouin, représentante de l'OMEP à l'UNESCO, le 6 octobre 2023 à l'Unesco (Paris) ;
- Participation à la Journée mondiale d'élimination de la pauvreté organisée à l'UNESCO-Paris par ATD Quart-Monde (17 octobre 2023) ;
- Participation à la 42^e conférence générale de l'UNESCO, notamment à la session du 9 novembre 2023 portant sur l'adoption de la déclaration de 1974, avec une **déclaration de la présidente mondiale** (Paris, présentiel) ;
- Participation à la Célébration du 75^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, (11 décembre 2023), "l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations" compte-rendu sur le site OMEP-France ;
- Participation au « Dialogue formel sur l'Initiative sur l'évolution du droit à l'éducation dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie » et déclaration de la présidente mondiale de l'OMEP le 13 décembre 2023 (Paris, Unesco : distanciel et présentiel).

6- Coopération avec les organismes des Nations Unies :

Indiquez toute coopération que l'organisation a eue avec une agence, une entité ou une agence des Nations Unies dans les pays ou régions.

Cela peut inclure : le financement conjoint, la préparation ou la contribution à des événements, des recherches et des études, l'organisation conjointe de réunions, d'activités humanitaires ou de projets opérationnels, ou une assistance financière reçue ou fournie aux Nations Unies.

- Rencontre de la présidente de l'OMEP-Mondiale avec le secteur éducation de l'UNESCO en présentiel à Paris avec GP, le 9 mai 2023 (suivi de la déclaration de Tachkent), puis avec la coordinatrice du rapport GEM (modalités de lancement du rapport 2023 sur la technologie et l'éducation à Montevideo en juillet) ;
- Tachkent +1 : célébrer les progrès et réaffirmer les engagements envers l'éducation et la protection de la petite enfance- Unesco Paris le 30 novembre 2023 ;

Liste des initiatives entreprises à l'appui des objectifs de développement convenus au niveau international :

- Implication dans le projet Erasmus pour la création d'une application pour smartphone sur le thème du "développement durable dès l'enfance" ("Sustainability from the start" ; ECE Academy) piloté par l'université de Kristianstad (Suède), des universités et comités OMEP de l'Irlande, de la Croatie, de la République Tchèque et de la France (traduction et adaptation en français) ;
- Diffusion du projet lors de formations, d'événements organisés à l'Unesco (42^e conférence générale), de rencontres avec des associations partenaires (AGEEM, juillet 2023) ;
- Participation au groupe d'ONG partenaires de l'Unesco sur la paix – l'OMEP assure la coordination du projet « Danse et Paix en Partage 2024 » (12 réunions préparatoires- un événement parallèle lors de la 42^{ème} conférence générale).

8- Décrivez les principaux points forts de l'équipe de représentants.

Grâce à l'engagement et la présence et disponibilité permanente de l'équipe des représentants et du remarquable travail de notre présidente, l'OMEP est très appréciée par le secteur Education de l'UNESCO ainsi que par le Comité de liaison.

9- Expliquer les principaux aspects à améliorer par rapport à l'action et aux responsabilités des Représentants.

- Veiller à une bonne communication afin de mieux répartir information et actions, développer les comptes-rendus et informations sur le site et les réseaux sociaux de l'OMEP-Mondiale.

Rapport sur la participation de l'OMEP au programme de développement du Conseil économique et social des Nations Unies Mars 2025

4- Contribution de l'OMEP

Activités visant à promouvoir la réalisation du programme de développement de l'ECOSOC et des Nations Unies en général. Dressez la liste de vos principales activités au cours de l'année qui soutiennent ce programme.

- Communication sur les activités de l'OMEP auprès de l'UNESCO lors de la conférence mondiale de l'OMEP à Bangkok ;
- Blog sur le suivi de la déclaration de Tachkent sur le site de l'OMEP-Mondiale (<https://omepworld.org/fr/apres-tachkent-beaucoup-reste-encore-a-faire-gilles-petreault-representant-de-lomep-a-lunesco/>)
- Publications concernant l'UNESCO sur le site de l'OMEP-France (19 articles en 2024) et les réseaux sociaux compte d'OMEP-France (en français et en anglais pour certains) : LinkedIn (22/74 posts en 12 mois mars 2024-mars 2025) ; 226 abonnés en mars 2025) et Facebook (17/58 posts en 2024 ; 9/13 posts entre janvier et mars 2025 ; 71 abonnés en mars 25) ;
- Prise de parole dans des séminaires mondiaux (Mercedes),
- Organisation d'un événement à l'UNESCO par un groupe d'ONG sur la culture de paix dans lequel une représentante de l'OMEP est fortement impliquée. Depuis 2012, ce collectif célèbre la Journée Internationale de la Paix à travers des événements culturels, inclusifs et intergénérationnels dans différentes régions du monde. Cette année « Danse et Paix en partage 2024 » a concerné plus de 40 groupes internationaux, dont l'OMEP, pour semer des graines de Paix et s'engager dans la Culture de paix à travers des vidéos de danse rassemblées dans un film mosaïque, de participer à un webinar sur la Culture de Paix <https://youtu.be/KptzGMyqdx?feature=shared> le 24 septembre 2024. Cet événement réalisé en coproduction avec l'Association des Anciens Fonctionnaires de l'UNESCO (AAFU) et animé par le collectif a rassemblé une centaine de personnes à l'UNESCO.
- Présentation de l'OMEP-RDC au - 17th International Forum of NGOs: African Leadership, Experience, and Expertise in the Science Decade, le 10 décembre 2024 ;
- 15^{ème} forum international des ONG partenaires de l'UNESCO sur le thème : changer les mentalités <https://ngo-unesco-fr.net/mentalites-2024-1>
- Participation à la préparation du 17^{ème} forum des ONG partenaires de l'UNESCO sur le thème de l'ESD EN Afrique <https://ngo-unesco-fr.net/science-en-afrique-2024>

5- Participation aux activités du système des Nations Unies :

Réunions intergouvernementales appropriées aux travaux du Conseil.

Contributions aux réunions et documents finaux ou rapports ; déclarations orales et écrites; proposition de points à l'ordre du jour; et l'organisation de réunions parallèles d'ONG ou d'événements parallèles, entre autres.

Précision dans l'énumération des activités : Chaque référence à une conférence ou à une réunion doit indiquer le titre officiel de la réunion (sans acronymes ni abréviations), l'agence ou le bureau des Nations Unies organisant la réunion, le lieu où elle a eu lieu (ville et pays) et la date exacte de la réunion. Veuillez indiquer la nature de votre participation (c.-à-d. assister à une réunion, participer à des consultations ou à des tables rondes, contribuer à un rapport, etc.) et le titre ou le sujet de tout document, contribution ou déclaration présenté par votre organisation lors de l'événement.

- Participation à la journée thématique sur les données dans le domaine de l'EPPE et au premier congrès international de l'UIS – International Congress : UNESCO Conference on Education Data and Statistics, les 6, 7 et 8 février 2024 ; CR sur le site de l'OMEP-France : <https://www.omepfrance.fr/unesco-conference-sur-les-donnees-et-statistiques-de-l-education-expose-du-pr-james-heckman>
- Participation à la « Journée internationale de la langue maternelle » – le 20 février 2024, Symposia : Celebration of International Mother Language Day, sur le thème de “Multilingual education is a pillar of intergenerational learning” - compte-rendu sur le site de l'OMEP-France ; <https://www.omepfrance.fr/unesco-journee-internationale-de-la-langue-maternelle-2024>
- Participation au symposium : « Celebrating Inclusion in Education: 30th Anniversary of Salamanca Declaration » le 12 mars 2024 ;
- Participation au webinaire sur « renforcer le droit à l'éducation, vers un nouveau traité » suivi de l'évènement « Connecter les gens et la planète » grâce à l'éducation (30 mai) [https://articles.unesco.org/sites/default/files/medias/fichiers/2024/05/Connecting Progress Towards SDG4: Stocktake of Transformative Actions in Education. Convened by the SDG4 High-Level Steering Committee »](https://articles.unesco.org/sites/default/files/medias/fichiers/2024/05/Connecting_Progress_Towards_SDG4:_Stocktake_of_Transformative_Actions_in_Education._Convened_by_the_SDG4_High-Level_Steering_Committee_.pdf) (17 juin) ;
- Participation au webinaire de l'UIS sur les évaluations des apprentissages : 'Reshaping the ecosystem for learning assessments' / Webinaire 1 de la série sur les évaluations des apprentissages' - 'Remodeler l'écosystème pour les évaluations des apprentissages' (10 septembre 2024) ;
- Participation au symposium : Celebrating a century of international intellectual cooperation: from legacy to future action, le 13 septembre 2024 (CR sur OMEP-France : <https://www.omepfrance.fr/l-omep-a-l-unesco-pour-celebrer-un-siecle-de-cooperation-intellectuelle-internationale>)
- Participation au congrès international du 26 septembre « Congress on Brain Sciences, Early Childhood Care and Education » ; un compte-rendu et un blog de MML (<https://omepworld.org/fr/au-dela-des-neurosciences-et-de-leconomie-transformer-leducation-de-la-petite-enfance/>)
- Participation à la Journée mondiale des enseignants (4 octobre) ; <https://www.omepfrance.fr/valoriser-la-voix-des-enseignants-unesco>

6- Coopération avec les organismes des Nations Unies :

Indiquez toute coopération que l'organisation a eue avec une agence, une entité ou une agence des Nations Unies dans les pays ou régions.

Cela peut inclure : le financement conjoint, la préparation ou la contribution à des événements, des recherches et des études, l'organisation conjointe de réunions, d'activités humanitaires ou de projets opérationnels, ou une assistance financière reçue ou fournie aux

Nations Unies. Liste des initiatives entreprises à l'appui des objectifs de développement convenus au niveau international :

- 62^e conférence du développement social à l'ONU (5-14 février 2024)– Un événement avec l'OMEP-Monde : <https://www.omepfrance.fr/62e-conference-du-developpement-social-a-l-onu-un-evenement-avec-l-omep-monde>
- Rencontre de la présidente de l'OMEP-Mondiale avec le service Éducation de l'UNESCO en présentiel à Paris
 - o le 6 mars 2024 : participation de l'OMEP au suivi de la déclaration de Tachkent, préparation de l'assemblée et conférence de Bangkok (venue de la responsable de programme) ;
 - o le 19 novembre : préparation de la participation de l'UNESCO à l'assemblée et conférence de Bologne (demande de parrainage).
 - o Organisation d'une séance de travail avec des représentants de l'OMEP-RDC, de la délégation de la RDC auprès de l'UNESCO avec la section éducation de l'UNESCO le 30 septembre 2024 ; <https://www.omepfrance.fr/visite-de-l-omep-rdc-en-france-pour-un-projet-d-amelioration-des-competences-des-formateurs-du-prescolaire-en-rdc>
- Participation à réunion mondiale sur l'éducation organisée à Fortaleza (Brésil) et organisation d'un événement parallèle sur le financement de l'éducation des jeunes enfants (<https://omepworld.org/fr/omep-participe-activement-a-la-reunion-mondiale-sur-leducation-2024-de-lunesco-au-bresil/>)
- Participation à la création du groupe de conseil technique (Technical Advisory Group) visant à la production de rapports biennaux sur l'évolution de la situation mondiale au regard des objectifs de Tachkent et à son fonctionnement, avec au moins un représentant de l'OMEP en présentiel :
 - o Mise en place du groupe technique de suivi de la déclaration de Tachkent (18 et 19 juin) ;
 - o Participation au TAG sur le suivi de la déclaration de Tachkent (20 et 21 novembre 2024) : organisation des travaux pour la production de rapports biennaux jusqu'en 2030;
- Participation à la 220^e conférence exécutive :
 - o Online Briefing for NGOs on the 2024 UN Civil Society Conference | Briefing en ligne pour les ONG sur la Conférence de la société civile des Nations Unies 2024 le 14 mars 2024 ;
 - o Committee on Non-Governmental Partners (NGP) - Executive Board (220th session), 11 October 2024 (avec déclaration de l'OMEP) ;
- Implication dans les actions organisées par le comité de liaison des ONG :
 - o Participation au 15^e Forum des ONG et animation d'une table ronde par GP (24 et 25 janvier 2024) ; 15th International Forum of NGOs on "Transforming Mentalities" / 15^e Forum international des ONG sur "Transformer les mentalités"
 - o Participation au groupe d'ONG partenaires de l'Unesco sur la paix – l'OMEP assure la coordination du projet « Danse et Paix en Partage 2024 » (12 réunions préparatoires- un événement parallèle à l'UNESCO le 24 septembre, un webinaire le 24 octobre ;
 - o Rencontre des ONG avec l'ambassadrice de l'Union Européenne auprès de l'UNESCO (13 novembre) pour les ONG ;

- Participation et présentation lors du 17^e Forum International of NGOs: « African Leadership, Experience, and Expertise in the Science Decade », le 10 décembre 2024 (présentation par l'OMEP-RDC).
- Participation à la conférence internationale des ONG 2024 (« Building Capacity for Action ») ; <https://www.omepfrance.fr/comite-de-liaison-des-ong-17-19-decembre-2024>
- Parutions dans la revue de l'EDD de l'UNESCO sur l'application gratuite pour smartphone sur le thème du « développement durable dès l'enfance » (“Sustainability from the start” ; ECE Academy) piloté par l'université de Kristianstad (Suède), des universités et comités OMEP de l'Irlande, de la Croatie, de la République Tchèque et de la France :
 - Publication d'une brève sur l'application ECE Academy (juin 2024)
 - Article les adaptations de l'application ECE Academy en contexte français : <https://www.unesco.org/fr/articles/enseigner-le-developpement-durable-des-le-plus-jeune-age/> / <https://www.unesco.org/en/articles/teaching-sustainability-youngest-age> (septembre 2024)

8- Décrivez les principaux points forts de l'équipe de représentants.

Grâce à l'engagement et la présence et disponibilité permanente de l'équipe des représentants et du remarquable travail de notre présidente, l'OMEP est très appréciée par le secteur Éducation de l'UNESCO ainsi que par le Comité de liaison et à la CCONG en éducation

9- Expliquer les principaux aspects à améliorer par rapport à l'action et aux responsabilités des représentants.

- Veiller à une bonne communication afin de mieux répartir information et actions, développer les comptes-rendus et informations sur le site et les réseaux sociaux de l'OMEP-Mondiale.
- Communiquer plus fréquemment en anglais aussi.
- L'OMEP doit nommer officiellement un représentant permanent jeune à l'UNESCO
- Envisager le changement de statut : passer de partenaire associatif à partenaire consultatif

H. Action de l'OMEP à la CCONG

Depuis **2015**, l'**Organisation Mondiale pour l'Éducation Préscolaire (OMEP)** est membre élu, sans interruption, du **Groupe de coordination de la Consultation collective des ONG sur l'Éducation 2030 (CCONG-UNESCO)**, représentant les **ONG internationales** ayant des relations officielles avec l'UNESCO.

Ce rôle place l'OMEP au cœur du dialogue entre la société civile, l'UNESCO et les États membres, dans le cadre du suivi de l'**Agenda Éducation 2030** et de l'**Objectif de développement durable 4 (ODD 4)**.

À travers sa participation, l'OMEP contribue à la gouvernance mondiale de l'éducation en promouvant une approche fondée sur les **droits humains**, la **justice sociale**, la **durabilité** et la **reconnaissance de la petite enfance** comme pilier de l'éducation tout au long de la vie.

Les documents relatifs à l'action de l'OMEP au sein de la CCONG témoignent d'un engagement constant, marqué par une contribution substantielle aux principaux processus de décision, de consultation et de plaidoyer coordonnés par l'UNESCO entre 2019 et 2025.

2019–2020 – Réforme du Mécanisme mondial de coopération en éducation (GCM)

- L'OMEP a participé aux consultations préparatoires qui ont conduit à l'adoption du **nouveau Mécanisme mondial de coopération en éducation (GCM)** et à la création du **Comité directeur de haut niveau pour l'ODD 4 (HLSC)**.
- En tant que membre du Groupe de coordination, elle a contribué à la définition des trois **Fonctions opérationnelles (FA1, FA2, FA3)** du HLSC : politiques fondées sur les preuves, suivi et données, et financement éducatif durable.
- L'OMEP a plaidé pour l'intégration explicite de la **petite enfance** dans les cadres d'action et de suivi mondiaux.

2021 – Contribution au processus des “Futurs de l'Éducation”

- L'OMEP a participé, au nom du Groupe de coordination, aux **consultations régionales et thématiques** de l'initiative mondiale **Les Futurs de l'Éducation : Repenser nos futurs ensemble**, conduite par l'UNESCO.
- Elle a soumis des **contributions écrites et orales** au rapport final et à la **Déclaration de Paris (2021)**, insistant sur la nécessité de repenser les systèmes éducatifs à partir de la petite enfance, dans une perspective de solidarité, d'équité et de durabilité.

- Ce travail a contribué à la formulation du **Pacte pour l'éducation** et aux bases de la réflexion post-2030.

2022 – Participation au Sommet pour la transformation de l'éducation (TES)

- En tant que membre du Groupe de coordination de la CCONG, l'OMEP a participé à la **Pré-Sommet de Paris (juin 2022)** et au **Sommet des Nations Unies sur la transformation de l'éducation (TES)** à New York (septembre 2022).
- Elle a pris part à la rédaction des **messages et positions de la société civile**, intégrés au **Call to Action du HLSC**, demandant un financement public accru et une gouvernance éducative inclusive.
- Dans les *Action Tracks* du TES, l'OMEP a défendu la reconnaissance de la **petite enfance** comme une priorité transversale de l'Agenda Éducation 2030.

2023 – Suivi du TES et révision de la Recommandation de 1974

- L'OMEP a participé, au nom du Groupe de coordination, au **suivi des engagements du TES**, en apportant des contributions écrites au rapport collectif de la CCONG au HLSC.
- Elle a également pris part au processus de **révision de la Recommandation de 1974** sur l'éducation pour la paix, les droits humains et la coopération internationale, en soulignant la nécessité d'inclure la petite enfance et la culture de paix dans le texte révisé.
- Ces actions ont renforcé la présence de la société civile dans l'élaboration des instruments normatifs de l'UNESCO.

2024 – Réaffirmation des engagements à la Réunion mondiale sur l'éducation (GEM 2024)

- L'OMEP a contribué à la **préparation de la Réunion mondiale sur l'éducation (GEM 2024)** à Fortaleza, en participant à la consultation mondiale TES-ODD 4 et à la rédaction des messages de la société civile.
- Elle a coorganisé, avec d'autres membres du Groupe de coordination, un **événement parallèle sur le financement de la petite enfance**, plaidant pour une régulation publique des partenariats éducatifs et pour une approche fondée sur les droits.
- Elle a participé activement à la **Déclaration de Fortaleza**, qui réaffirme l'éducation comme **bien public mondial**.

2025 – Consolidation du rôle du Groupe de coordination et préparation du cycle 2026–2027

- En 2025, l'OMEP a poursuivi sa participation au sein du **Groupe Sherpa du HLSC**, en contribuant aux discussions sur la **justice fiscale**, la **mobilisation de ressources nationales** et la **transparence budgétaire**.
- Elle a participé à la préparation des contributions de la société civile au **Forum politique de haut niveau (HLPF)** et à la **Conférence sur le financement du développement (FfD4)**.
- L'OMEP a également pris part au processus de **renouvellement du Groupe de coordination de la CCONG (2026–2027)**, assurant la continuité de la représentation des ONG internationales et la défense d'une vision holistique de l'éducation dès la petite enfance.

Bilan général (2019–2025)

L'action de l'OMEP comme membre élu du **Groupe de coordination de la CCONG–UNESCO** a contribué de manière significative à la cohérence du plaidoyer de la société civile dans la gouvernance mondiale de l'éducation. Elle a pris part à :

- la **réforme du Mécanisme mondial de coopération en éducation (GCM)** et à la mise en place du **HLSC** ;
- la **construction des Futurs de l'Éducation** et du **Pacte pour l'éducation** ;
- le **Sommet pour la transformation de l'éducation (TES)** et son suivi ;
- la **révision de la Recommandation de 1974** ;
- et la **Déclaration de Fortaleza (2024)**.

Par ces contributions continues, l'OMEP a affirmé la place de la **petite enfance dans les politiques éducatives mondiales**, en reliant éducation, durabilité, équité et paix.

Son action au sein du Groupe de coordination de la CCONG reflète l'engagement constant de l'organisation pour une éducation de qualité, inclusive et équitable dès les premières années de vie.

I. Programme de participation de l'UNESCO 2022 et 2024



Ms Mercedes Mayol Lassalle
World President
Word Organization for Early Childhood Education
Sánchez de Bustamante 191
2K (1173) Buenos Aires
Argentine Republic

**The Assistant Director-General
for Priority Africa and External Relations**

Ref: PAX/DRX/PPU/OMEP/22/IMI.48

11 August 2022

Objet : **PARTICIPATION PROGRAMME FOR 2022-2023**

Madam,

I have the pleasure to inform you that the Director-General has approved one (1) request submitted under the Participation Programme for 2022-2023, the reference of which is indicated on page 3 along with the approved detailed breakdown of expenditures. This request must be executed and all funds disbursed **no later than 31 December 2023**.

With reference to 41 C/Resolution 48 and 39 C/Resolution 61 relating to the Participation Programme, I strongly invite you to ensure that the approved project benefit both girls/women and boys/men, and that gender equality considerations are taken into account in the implementation and evaluation of this project.

As you are aware, the execution of all approved projects is subject to the Principles and Conditions governing the Participation Programme, which are stipulated in 41 C/Resolution 48 and 39 C/Resolution 61 adopted by the General Conference at its 41st and 39th sessions. I invite you to carefully review those Principles and Conditions.

In this regard, I wish to draw your attention to paragraph I.B.16 of 39 C/Resolution 61 and in particular to its items (a) and (b), that require you to submit to the Director-General at the close of each project approved as a financial contribution, both a financial and an evaluation reports. I would also like to point out that in 2024-2025 no further payment will be authorized in the absence of the foresaid reports which must be submitted **by 31 January 2024 at the latest**.

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
7, Place de Fontenoy 75352 Paris 07 SP France
T: +33 (0)1 45 68 10 00
www.unesco.org

-2-

As for the financial reports, may I underscore that expenses made should correspond to those approved and that since 2002-2003, there is no need to forward all supporting documents justifying the disbursement of funds (originals of receipts, contracts, invoices, etc.) provided that you keep them for a period of five years and present them to UNESCO when it or its Auditor so requests. Unsupported amounts should be reimbursed to UNESCO.

May I remind you that this letter, together with your acceptance of the Conditions set forth in 41 C/Resolution 48 and 39 C/Resolution 61 constitute an agreement between your Organization and UNESCO and will allow the Secretariat to take the necessary measures to implement the approved project.

Yours faithfully,


Firmin Edouard Matoko

2 / 2

**WORD ORGANIZATION FOR EARLY CHILDHOOD EDUCATION
ORGANISATION MONDIALE POUR L'EDUCATION PRESOLAIRE**

OMEP

**Participation Programme
2022-2023**

Request N°	Description	Amount requested US\$	Amount approved US\$	Approved breakdown of expenditures					
				Specialists and consultants	Study grants and fellowships	Training seminars or courses	Publication, periodicals and documentation	Material and equipment	Conferences and meetings
2240118301	ESD in ECCE: shaping a sustainable learning for African young children	16 000	13 000	4 000		3 000	1 500	1 000	3 500

Due to budgetary constraints, the Intersectoral Committee on the Participation Programme has reduced the requested amount to US\$ 13 000.

Please, kindly note that unforeseen expenses, visas and administrative costs are not covered by the Organization.



Ms Mercedes Mayol Lassalle
World President
World Organization for Early Childhood Education
OMEP
Sánchez de Bustamante 191
2K (1173) Buenos Aires
Argentine Republic

**The Assistant Director-General
for Priority Africa and External Relations**

28 OCT, 2024

Ref: PAX/DRX/PPU/OMEP/24/IMI.227

Objet : **PARTICIPATION PROGRAMME FOR 2024-2025**

Madam,

I have the pleasure to inform you that the Director-General has approved one (1) request submitted under the Participation Programme for 2022-2023, the reference of which is indicated on page 3 along with the approved detailed breakdown of expenditures. This request must be executed and all funds disbursed **no later than 31 December 2025**.

With reference to 42 C/Resolution 47 and 39 C/Resolution 61 relating to the Participation Programme, I strongly invite you to ensure that the approved project benefit both girls/women and boys/men, and that gender equality considerations are taken into account in the implementation and evaluation of this project.

As you are aware, the execution of all approved projects is subject to the Principles and Conditions governing the Participation Programme, which are stipulated in 42 C/Resolution 47 and 39 C/Resolution 61 adopted by the General Conference at its 42nd and 39th sessions. I invite you to carefully review those Principles and Conditions.

In this regard, I wish to draw your attention to paragraph I.B.16 of 39 C/Resolution 61 and in particular to its items (a) and (b), that require you to submit to the Director-General at the close of each project approved as a financial contribution, both a financial report and an evaluation (narrative self-assessment) report. I would also like to point out that in 2026-2027 no further payment will be authorized in the absence of the foresaid reports which must be submitted **by 31 January 2026 at the latest**.

../..

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
7, Place de Fontenoy 75352 Paris 07 SP France
T: +33 (0)1 45 68 10 00
www.unesco.org

As for the financial reports, may I underscore that expenses made should correspond to those approved and that since 2002-2003, there is no need to forward all supporting documents justifying the disbursement of funds (originals of receipts, contracts, invoices, etc.) provided that you keep them for a period of five years and present them to UNESCO when it or its Auditor so requests. Unsupported amounts should be reimbursed to UNESCO.

May I remind you that this letter, together with your acceptance of the Conditions set forth in 42 C/Resolution 47 and 39 C/Resolution 61 constitute an agreement between your National Commission and UNESCO and will allow the Secretariat to take the necessary measures to implement the approved project.

Yours faithfully,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. Matoko'.

Firmin Edouard Matoko

WORD ORGANIZATION FOR EARLY CHILDHOOD EDUCATION
ORGANISATION MONDIALE POUR L'EDUCATION PRESCOLAIRE

OMEP
Participation Programme
2024-2025

Request N°	Description	Amount requested US\$	Amount approved US\$	Approved breakdown of expenditures				
				Specialists and consultants	Training seminars or courses	Publication, periodicals and documentation	Material and equipment	Conferences and meetings
3240118411	OMEP-The toy libraries project: learning life through play	16 000	14 000	3 000	4 000	2 000	3 000	2 000

Please, kindly note that unforeseen expenses, visas and administrative costs are not covered by the Organization.

J. Comité de liaison des ONG – Participation aux 15^e et 17^e forums



29 January 2024
London

Mercedes Mayol Lassalle
World President
World Organisation for Early Childhood Education (OMEP)
By email

Dear Madam President,

It is with great pleasure that I write to thank you for your participation in the recent 15th International Forum of NGOs in Official Partnership with UNESCO. I, and my colleagues, were certainly grateful for your contribution, and thank you for preparing the video given your travel arrangements.

I would also like to formally extend the thanks and appreciation of the NGO-UNESCO Liaison Committee for the powerful voluntary service of your representative, Mr Gilles Pétreault, on the Forum Steering Committee. Working alongside Mr Pétreault over the past six months as we have prepared this Forum has been a pleasure, and I am grateful for his professionalism, commitment, enthusiasm, and energy in his activities – contributing to the thematic tone of the event, suggestion speakers and mobilizing their participation, coordinating and then moderating the panel on 'Approaches to Change', and acting as a rapporteur throughout the Forum.

As you know, events such as this Forum are only possible with strong collective action, and OMEP's participation certainly enriched the content and delivery.

I thank you for your attention and remain at your disposal as we continue into the second year of our Committee's mandate.

Yours sincerely,

Nick Newland
President, NGO-UNESCO Liaison Committee
Chairperson of the International Conference of NGOs

NGO-UNESCO Liaison Committee
Maison des ONG
UNESCO
1, rue Miollis
75732 Paris Cedex 15

comite.liaison.ong@unesco.org
www.ngo-unesco.net

🌍🌟 Leadership et expertise africains à l'honneur ! 🌱

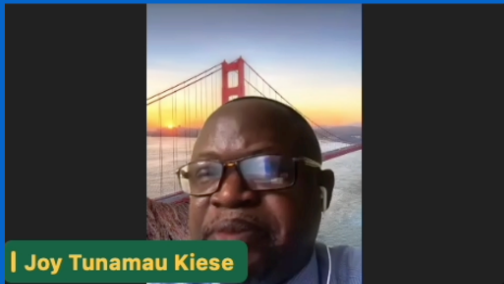
Joy Tunamau Kiese de l'OMEP-RDC a pris la parole lors du **17e Forum International des ONG** pour mettre en lumière l'importance de l'adaptation de l'application de l'OMEP **ECE Academy** au contexte africain. 🇷🇺

Avec son leadership, son expérience et son expertise, il souligne la nécessité d'ajuster les contenus éducatifs pour répondre aux réalités culturelles, socio-économiques, pédagogiques et techniques des pays africains. 🙌💡

En cette **Décennie internationale de la science au service du développement durable**, donnons aux nouvelles générations les outils pour construire un avenir durable adapté à leurs contextes ! 🌍❤️

#ECEAcademy #LeadershipAfricain #DéveloppementDurable #ÉducationEnfance #17eForumONG #Adaptation #OMEP

Joy TUNAMAU KIESE a pris la parole
lors du **17e forum International des
NGOs** - Leadership, expérience et expertise africains dans la
Décennie internationale de la science au service du développement
durable



**Pour parler de l'adaptation de
l'application ECE Academy dans le
contexte africain**



K. ECOSOC – Reclassification to the Special Category (2015)

6/10/25, 15:26

Print Preview

Re-classification

General

Justification

Founded in 1948 and with more than 70 national committees around the world, OMEP is the oldest and largest international organization working for the overall wellbeing, optimal development and participation, rights, and education of the world's youngest children (birth to age 8), their families, others who care for them, and institutions that serve them. Through its association with UNESCO, OMEP has held roster status with UN since 1948. OMEP is currently applying for reclassification to the Special Category because the organization clearly exemplifies the requirement for this category: Special Category is granted to NGOs "which have a special competence in, and are concerned specifically with, only a few of the fields of activity covered by the ECOSOC." The reclassification will entitle OMEP to contribute more fully as an NGO to the UN's work by (1) circulating 500-word statements at UNESCO meetings, (2) circulating 1500 word statements at ECOSOC subsidiary bodies' meetings, (3) speaking at subsidiary bodies' meetings, and (4) submitting quadrennial reports. These will expand OMEP's ability to contribute to and learn from ECOSOC and subsidiary bodies' meetings, events, and publications and, thereby, enable OMEP to further its mission and aims to promote young children's wellbeing, optimal development and participation, rights, and access to early childhood development and education services and programs.

Question 1

Name and, if any, acronyms of organization.

Organization name: World Organization for Early Childhood Education

Organization acronym: OMEP

Former Name(s): Organization Mondiale pour l'Éducation Préscolaire

Question 2

Contact Information

Headquarters address

Address: Sanchez de Bustamante 191, 2K
Buenos Aires
Argentina

Country: Argentina

Phone: +54 11 4866 6661

Email: worldpresidency@omepworld.org

Web site: http://www.omepworld.org

Preferred mailing address

Address: Dr. Judith Wagner - Director of The Broadoaks School
Whittier College
Whittier, California 90608

Country: United States of America

Phone: (+1) 562-907-4250

Email: jwagner@whittier.edu

First Name	Last name	Address	Country	Phone	Fax	Email	Communication preference	Position
Maria Pia	Belloni	333 EAST, 30th Street New York, NY 10016	United States of America	917 402 7717	-	mpbelloni@hotmail.com	Email	Main Representative
Mercedes Ester	MAYOL LASSALLE	Av. Córdoba 1406 piso 6, Ciudad de	Argentina	54 11 4373 1146	-	mercedes.mayol@omepworld.org	Email	World President

<https://esango.un.org/civilsociety/jprmtAccred.do?code=16608&typeCode=2&profileCode=11&locale=en>

1/6

		Buenos Aires, 1055						
--	--	--------------------	--	--	--	--	--	--

Question 3

Summarize the aims and purposes of your organization.

OMEP is an international, non-governmental and non-profit organization concerned with all aspects of early childhood development (ECD) and early childhood education and care (ECEC). It defends and promotes the rights of the child to optimum development and participation, and to education and care worldwide. OMEP supports activities that improve children's overall health and well being, promote children's rights, and increase accessibility to high quality education and care.

Question 4

a) Explain how you carry out these aims.

OMEP - Promotes study and research related to ECEC; - Organises international and regional conferences and symposia; - Disseminates information about ECEC all over the world through the publication of the International Journal of Early Childhood (IJECE); - Encourages the training of personnel for ECEC; - Encourages family education in connection with ECEC.

b) Please give examples of recent projects and activities.

1. Policy advocacy: OMEP advocates strongly to put ECEC on the post-2015 sustainable development agenda. In December 2013 and February 2014, we organized 2 high-level side events in New York to raise political support. See: <http://www.worldomep.org/en/post-2015-sustainable-development-agenda/high-level-side-events/> 2. Education for Sustainable Development (ESD): The overall aim of ESD project is to enhance the awareness of Education for Sustainable Development among OMEP members, young children and early childhood education at large. The work began with an interview study based on a logo where children were portrayed cleaning the world. The next phase involved projects with children engaged in preschool practices based the 7Rs, respect, reflect, rethink, reuse, reduce, recycle, redistribute. A third project has involved intergenerational dialogues, where three generations were involved. Around 35 countries from all regions of the world have participated and thousands of children and teachers around the world have been involved in the three parts of the ESD projects. We are currently conducting the fourth project, which is titled Equality for Sustainability. See: <http://www.worldomep.org/en/education-for-sustainable-development/> 3. WASH from the START: WASH stands for Water, Sanitation and Hygiene. The purpose of OMEP's and UNICEF's WASH from the START initiative is to extend UNICEF's successful WASH in Schools (WinS) programs and services into early childhood settings, including homes, communities, health centers, and preschools. WASH from the START includes anything and everything OMEP members are doing around the world to ensure children's basic right to clean water, sanitation, and hygiene. See: <http://www.worldomep.org/en/wash-from-the-start/> 4. The OMEP Environmental Rating Scale for Sustainable Development in Early Childhood (ERS-SDEC): Our intention is to develop this instrument as a both a research tool, and also as a self-assessment tool for practitioners. Where the scale is used by a single practitioner within their own setting, the scale can be applied to support curriculum development through identifying priorities, setting targets and managing change without difficulties. See: <http://www.worldomep.org/en/esd-scale-for-teachers/> 5. Responses to Emergencies: Southeast Asia Tsunami, China Earthquake and Haiti Earthquake. See: <http://www.worldomep.org/en/tsunami-relief-project/>

Question 5

a) How do you intend to contribute to the work of ECOSOC and/or its subsidiary bodies?

OMEP plans to continue and expand its activities in order to increase its contribution to the work of ECOSOC and its subsidiary bodies. In the immediate term, OMEP will focus on contributing to the development of the post-2015 agenda, its research and practical work on education for sustainable development, its efforts to promote wash in schools and adapt its materials and programs for use in early childhood settings, complete the pilot project in refugee camps explained elsewhere in this application, and take advantage of opportunities associated with the change to special consultative status by circulating position papers and briefs, and by speaking at meetings. OMEP will continue its collaborations with numerous other NGOs and expand its participation in NGO committees, especially the Committee on Education, Family, and Migration. In 2015, OMEP plans to further its efforts to have active representation in Geneva and Vienna.

b) Please give details on planned activities and projects.

OMEP will focus on (1) contributing to the development of the post-2015 agenda, (2) continuing the next phase of research and practical work on Education for Sustainable Development, (3) promoting Wash in Schools and adapting its materials and programs for use in early childhood settings, (4) completing the pilot project in refugee camps explained elsewhere in this application, and (5) taking advantage of opportunities associated with the change to Special Category by circulating position papers and briefs and by speaking at meetings. OMEP will continue to convene meetings of the World Assembly prior to each annual conference. Conferences will be held in Cork, Republic of Ireland in 2014 and in Washington, D.C. in 2015. During each World Assembly and conference, UN projects and OMEP's work at the UN will be featured. Sessions will be held on global issues and members will receive information on how to participate in their home countries. For instance, efforts will be made to document Global Handwashing Day and International Day of Peace activities in all of OMEP's member countries. In addition, greater attention will be paid to the development of collegiate chapters to promote awareness of global issues, the SDGs, and to promote the development of knowledge and skills for active participation in Civil Society organizations, including OMEP.

Question 6

a) Has your organization participated in any UN-conference(s)?

Yes. OMEP has participated in many UN conferences and events. For example, OMEP representatives attended the 52nd Session of the Commission on Social Development. OMEP members also presented at a Side Event entitled, Refugee Children's Right to Early Childhood Education: A Humanitarian and Sustainable Development Issue: Promoting the Wellbeing, Rights, and Education of the World's Most Vulnerable Children. OMEP representatives have also attended the Conference on Teaching about the UN, the Commission on Social Development, the launch of the Early Childhood Peace Consortium, numerous Side Events, and conferences/seminars hosted by UNICEF and WASH. OMEP will be represented at the DPI conference in August 2014 and is submitting a presentation proposal for that event.

b) Has your organization contributed to any areas with substantive UN concern and participated in any activities of the United Nations?

Yes. Since its inception, OMEP has been active in its member countries around the world and at the global level through its NGO representatives at the United Nations. OMEP participated in/attended a variety of activities/events during the creation of the MDGs and, more recently, in local, national, regional, and international meetings; country consultations, Side Events; and Open Working Group meetings during the process to develop the SDGs for 2015-2030. OMEP has co-sponsored Side Events, attended conferences, and participated in networking meetings at the UN, including recently the launch of the Early Childhood Peace Consortium, a Side Event on Early Childhood Development and the SDGs in December 2013; and a Side Event on Refugee Children with the Committee on Education and the Committee on Migration. OMEP will be present at the June meetings of the OWG and will be part of a Side Event on June 16, 2014. OMEP has worked closely with the Early Childhood Division and the WASH division to launch a project entitled, WASH from the Start, with the aim of adapting WASH in Schools materials and strategies for use in early childhood settings to reach children younger than school-entry age. OMEP representatives participate actively in several NGO committees, including Committees on Education, Family, and Migration. An OMEP representative chairs the Migration Committee's Working Group on Child Refugees and has initiated three projects to create and pilot materials to assist parents and volunteers in refugee camps (Jordan and Kenya) and emergency shelters (New York) to provide culturally and developmentally appropriate emotional support for young children in crisis situations.

Question 7

Would you broadly categorize your organization as a research organization, an advocacy/lobbying organization, a grassroots project implementation organization or any other?

Other

All of the above

Registration & Structure

Question 8

Date of registration or date of establishment

26 Jul 1948

Question 9

Country (or countries) of registration/establishment and nature and title of authorities with which registered

Czech Republic

Question 10

Registered/established as

Non-governmental organization

Question 11

explain why

OMEP is currently established, with official national committees, in more than 70 countries and is represented at meetings of the UN, UNESCO, UNICEF, and other international organizations with similar aims.

Question 12

Describe the structure and the decision-making process of your organization, including all administrative bodies.

World Assembly: The decision-making body composed of the World President, the Executive Committee members, and Presidents of National Committees. It meets once a year. Executive Committee: The administrative body composed of the World President, the Immediate Past President (for 1 year), World Treasurer and Vice Presidents representing the five regions (Africa, Asia Pacific, Europe, Latin America, North America and the Caribbean). National Committees: National committees are established through a process described in the OMEP constitution. Each national committee has full voting rights in the World Assembly, can send delegates to international and regional meetings, and may use the logo on its literature. National committees each have independent by-laws and/or a constitution. Preparatory Committees: May be formed by a group of interested persons willing to adopt the aims of OMEP and work under the rules of the World Constitution. The World Assembly may approve full membership after one year if the preparatory committee has completed the requirements for full membership in the world organization.

Question 13

a) List the names and nationalities of current members of your executive bodies and describe how they are elected/nominated..

- Dr. Maggie Koong, World President, US - Prof. Ingrid Pramling Samuelsson, Immediate Past President (in the ExCo till 31 Dec 2014), Swedish - Dr. Judith Wagner, Deputy World President and Regional Vice President for North America and the Caribbean, US - Prof. Nirmala Rao, World Treasurer, Swiss - Mrs. Abimbola Are, Regional Vice President for Africa, Nigerian - Prof. Eunhye Park, Regional Vice President for Asia Pacific, Republic of Korea - Dr. Nektarios Stellakis, Regional Vice President for Europe, Greek - Lic. Mercedes Mayol Lassalle, Regional Vice President for Latin America, Argentinian

b) Are any government officials members of your board or executive staff?

If yes, please specify.

No

Question 14

How many members does your organization have and in which countries are they located? Please list the number of members by country and continent.

The "members" of OMEP are our National Committees. Currently we have 72 member countries in the following 5 regions: Africa - Burkina Faso - Burundi (Prep. Com.) - Cameroon (Prep. Com.) - Côte D'ivoire / Ivory Coast - Democratic Republic of the Congo - Ghana - Kenya (Prep. Com.) - Liberia - Mali - Mauritius - Nigeria - Republic of Benin Asia Pacific - Australia - Bangladesh - China - India - Indonesia - Japan - Malaysia - New Zealand - Pakistan - Philippines - Republic of Korea - Singapore - Sri Lanka - Thailand Europe - Bulgaria - Croatia - Cyprus - Czech Republic - Denmark - Finland - France - Germany - Greece - Iceland - Ireland - Israel - Latvia - Lithuania - Norway - Poland - Portugal - Russia - Slovak Republic - Spain - Sweden - Switzerland - Turkey - Ukraine - United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland Latin America - Argentina - Bolivia - Brazil - Chile - Columbia - Costa Rica - Cuba - Ecuador - El Salvador - Honduras - Mexico - Nicaragua - Panama - Paraguay - Peru - Uruguay - Bolivarian

Republic of Venezuela North America and the Caribbean - Canada - Haiti - USA We also have 1 individual member from Serbia as we do not have a National Committee set up there.

Question 15

Do the membership rules of your organization allow both individuals and organizations to be members?
If yes, please provide a list of the member organization(s)

Yes. Our members, i.e. the National Committees, are allowed to have both individuals and organizations (many of which are local preschools and kindergartens) to be their own members. The World Executive Committee, however, do not have a list of member organizations of each National Committee. We also have accepted 1 individual member from Serbia since we have not set up a National Committee there.

Question 16

Does the organization charge membership fees?
Is the fee the same for all members and charged to all members?

Yes, we charge membership fees and no, the fee is not the same for all members. The fee for a National Committee has been determined based on the level of development of the country (dues are less for Africa/Asia/Latin American than other countries) and not based on the number of members in each National Committee.

Question 17

a) Does your membership include organizations that have ECOSOC consultative status?
If yes, please list them.

Although OMEP technically offers organizational memberships, we have traditionally not had many such memberships beyond the few teacher associations (Denmark) that join for their own members. We do not currently have any organizational members with ECOSOC status.

b) Is your organization a member of one or several organization(s) that are applying for or already have ECOSOC consultative status?
If yes, please provide name(s).

No. We are applying for a change in category from Roster to Special Category.

Question 18

Are other organizations affiliated with your organization?
If yes, please provide a list of these organizations

OMEP has formal and informal partnerships and associations with several other organizations, agencies and institutions. Some of these are short-term and/or for individual proposals, projects and events. For example, OMEP has a current partnership agreement with WASH in Schools for the WASH from the Start collaboration, with Whittier College for a funding proposal for a WASH project in China, and with the University of Gothenburg Environment Center for support for OMEP's Education for Sustainable Development. In 2012, 2013 and 2014, OMEP partnered, formally and informally, with UNICEF, Save the Children, Global Partners for Education, Asia Pacific Network for Early Childhood, World Bank, WHO, the International Labor Organization, The Consultative Group for Early Childhood Education and Care, the Psychology Coalition at the UN, SOS Children's Villages, Association for the Development of Education in Africa, and several others to (a) sponsor and co-sponsor events, including two UN Side Events; (b) draft position papers; and (c) participate in various conference and meetings on the Post-2015 goals. OMEP also has historically had partnerships with such groups as World Forum, International Play Association, and International Toy Library Association.

Question 19

a) Does your organization have any relationship to a government?
If yes, please describe the nature of this relationship.

No. OMEP does not have a formal relationship to a government.

b) In the past five years, did your organization receive money or other contributions from a government?
If yes, please specify and provide the dates and amounts received, as well as an explanation of how the funds were used.

We do not receive money or other contributions from governments.

Question 20

Has your organization previously applied for ECOSOC consultative status?
If yes, please indicate year of previous application

Yes, OMEP was granted Roster Status with ECOSOC.

Question 21

a) Does your organization already hold accreditation with any organs, funds, programmes or specialized agencies of the United Nations?
If yes, please specify.

UNESCO (Please refer to the documents uploaded) DPI

b) Was your organization's accreditation with any organs, funds, programmes or specialized agencies of the United Nations ever withdrawn or suspended?
If yes, please specify.

No

Income & expenditure

- The financial information presented must match the figures provided in the financial statement document uploaded.
- All information provided must correspond to the last reported year.
- At least one source of income and one expenditure category must be listed.
- Please note that the figures in the home currency are automatically converted in USD.

Currency:

Rate to 1 USD: 1.0

(for the year of the financial statement document)

Income

Source of Income	Amount in home currency	Amount in USD
Total income	52,628	52,628

Expenditure

Source of Expenditure	Expenditure in home currency	\$ Expenditure in USD
Total expenditure	37,339	\$ 37,339

Comments

Income and expenditure account for the year ended 31st December 2012.

L. ECOSOC – Quadriennial Review (2019)

8/5/23, 16:05

Print Preview

World Organization for Early Childhood Education

User Copy - Version: Final

Quadrennial report

Report Review	
Submission year:	2019
Report received:	31 Jul 2019
Report Officer:	Nahleen Ahmed
Assigned to:	Nahleen Ahmed
Initial review date:	31 Jul 2019
Date review completed:	31 Jul 2019
Review Status (by NGO Branch):	Submitted to Committee
NGO Committee Decision:	Taken note
ECOSOC Decision:	Taken Note

Status: Special, 2015

Quadrennial report for year 2015 - 2018

Introduction:

Founded in 1948, the World Organization for Early Childhood is a totally volunteer professional organization promoting early childhood development and education at global, state, and local levels through its national committees in 70 countries.

Aims and purposes of the organization:

The organization promotes the optimal development of children (0 - 8 years), focusing on child rights, education, and sustainability. Activities include annual international conferences; publication of a peer review, scholarly journal; research and development projects; a web site and resource bank in several languages; and participation in United Nations activities.

Significant changes in the organization:

In 2017 Headquarters moved from Hong Kong, SAR of China to Republic of Korea after new president's election. These national committees were added: Bolivarian Republic of Venezuela, Bosnia and Herzegovina, Côte d'Ivoire, Guatemala, Islamic Republic of Iran, Italy, Kenya, Myanmar, Serbia, Sierra Leone. These national committees were suspended due to inactivity or non-payment of dues: Benin, Democratic Republic of the Congo, India, Indonesia, Malaysia, Paraguay, Sri Lanka

Contribution of the organization to the work of the United Nations:

Its annual international conferences, attracting 500-1,000 delegates, included general sessions, parallel sessions, and working groups on United Nations priorities and projects, including Sustainable Development Goals (SDG). Conferences produced declarations on sustainability, rights of child migrants, and investments in pre- primary education as calls to action for the national committees. The organization contributed to numerous publications supporting the United Nations agenda, including Ten Acts for the Global Compact: A Civil Society Vision for a Transformative Agenda for Human Mobility, Migration, and Development; Compendium of Concrete Policies, Practices, and Partnerships to Promote the Implementation of the Global Compacts for Migrants and Refugees; and I Am a Child! Four Steps for Protecting Children's Rights in the Global Compact for Safe, Orderly and Regular Migration and in the Global Compact on Refugees. Along with others, the Greek National Committee created a brochure, Water Ecoculture: A European Educational Project for Preschool Children in 2017.

Participation in meetings of the United Nations:

A representative was present at United Nations headquarters, New York, nearly every day. Representatives participated in numerous sessions of United Nations commissions as Side Event organizers, sponsors, and/or presenters. Examples include: Contributions during the 56th Commission for Social Development, An oral statement, Poverty Is Not Destiny: Hope for Children in Migrant and Refugee Contexts, A written statement, Fighting the War on

<https://esango.un.org/civilsociety/submitQuadReport.do?quadReportCode=18596&method=print&ecosocCode=11&startYear=2015&endYear=20...> 1/2

poverty with Early Childhood Education, Co-organization of two Side Events: Innovative Strategies to Eradicate Poverty for Migrant and Refugee Children: Early Childhood Development and Conflict and Poverty: Case of the Rohingya, New York, United States of America, 29 January to 7 February, 2018. During the 60th Commission on the Status of Women, the organization co-organized and participated in two Side Events: Economic Empowerment of Women in Migration: Impact on Children's Educational Outcomes and Resilience and Investing in the Early Years of Life: A Global View of Empowering Women, New York City, United States of America, 14 – 24 March, 2016. The organization attended the Intergovernmental Conference on the Global Compact for Safe, Orderly and Regular Migration, advocating for children's right to education, Marrakech, Morocco, 10-11 December 2018. The organization participated in United Nations High Commission on Refugees Consultations (UNHCR) with NGOs to emphasize the rights of young children, Geneva, Switzerland, 2016 and 2017.

Cooperation with United Nations bodies:

As a Key Partner for United Nations Educational, Scientific, and Cultural Organization's (UNESCO) Global Action Programme on Education for Sustainable Development, the organization developed an Early Childhood Resource Bank, with materials in several languages. The Organization signed a memorandum of understanding (MOU) with United Nations International Children's Emergency Fund (UNICEF) to promote water, sanitation, and hygiene education in early childhood settings, including research, webinars, and guidance documents, 2016. Representatives participated in the 2016 and 2017 Geneva Peace Week, facilitated by United Nations Office at Geneva (UNOG). They organized Side Events entitled, Teaching Peace and Building Resilience in Young Children through Play and Early Intervention to Break the Inter- generational Cycle of Violence, Geneva, Switzerland, 7 – 11 November, 2016 and 6 – 10 November 2017.

Initiatives taken by the organization in support of the Millennium Development Goals / Sustainable Development Goals:

The organization sponsored annual international sustainability project competitions. For example, projects in 2017 involved 18,972 children and 1,275 teachers. National Committees supported global principles by observing various United Nations days (e.g., International Day of Peace, Global Handwashing Day). Representatives provided frequent in-puts relevant to the SDGs (e.g., SDG 16 Global Alliance; Global Compact on Safe, Orderly, and Regular Migration).



Mercedes Mayol Lassalle
OMEP World President
2020-2025

OMEP Annual Reports



OMEP Annual reports
<https://omepworld.org/annual-report/>

Reportes Anuales OMEP
<https://omepworld.org/es/reportes-anuales/>

Rapports annuels de l'OMEP
<https://omepworld.org/fr/rapport-annuel/>

